DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

<u>Délibération n°2024.02.02</u> Rapport d'orientations budgétaires 2024

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 9 février 2024

Secrétaire de Séance: Sophie FORT

Membres en exercice: **75** Nombre de présents: **61** Nombre de pouvoirs: 12 Nombre d'excusés: 2

Membres présents: Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir: Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-Claude COURARI à Jean REVEREAULT, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Véronique ARLOT, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Annie MARC.

Excusé(s): Chantal DOYEN-MORANGE, Corinne MEYER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240215-2024_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024 Publication : 21/02/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.02.02

Rapporteur: François NEBOUT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (le Budget Primitif 2024 de GrandAngoulême sera soumis au vote du Conseil Communautaire qui se réunira le 28 mars 2024).

Le DOB fait l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions ;

Le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
 - Des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Le conseil communautaire :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint.

Pour: 73 Contre: 0 Abstention: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240215-2024_02_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024 Publication : 21/02/2024

Table des matières

1.	LE CADRE DE L'ELABORATION DU BP 2024	4
1	1.1 UNE DYNAMIQUE CONJONCTURELLE FAVORABLE A COURT TERME ET UNE VOLONTE DE TRA	ANSFORMATION DURABLE
	1.2 LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	
A	A. UNE CROISSANCE MODEREE EN 2023 AU NIVEAU MONDIAL	
В	B. EN ZONE EURO, UNE DESINFLATION EN COURS	
C	C. EN FRANCE, UNE CROISSANCE PLUS RESILIENTE ET UNE INFLATION QUI RALENTIT	
	LE RETABLISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES SERA LENT	
E	MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES	
F	LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024	9
G	G. LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE EN 2024	11
2.	LE CONTEXTE FINANCIER DE GRAND ANGOULEME	13
2	2.1 LA POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	13
2	2.2 LE PILOTAGE DE L'ENCOURS DE DETTE	14
2	2.3 LE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE	20
2	2.4 Les engagements pluriannuels	24
3.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024 : UNE STRATEGIE BUDGETAIRE AU SE	
TER	RRITOIRE	25
P	Pilier 1 - Un territoire qui repond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes	
	101 - Le numérique pour tous comme ressource	
	102 -Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité	
	103 - Un habitat accessible, adapté et économe en énergie	
	104 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion	28
	105 - La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale	33
	106 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimonia	
	107 - Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants	
	108 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen	
P	PILIER 2 – UNE AGGLOMERATION MOTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	
	Ambition 1 : Réaliser la transition bas-carbone du territoire	
	Ambition 2 : Préserver et régénérer le vivant	
	Ambition 3 : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau	
	Ambition 4 : Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême	
P	PILIER 3 - UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS	
	301 - Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement	
	302 - Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse	
	303 – Un emploi pour tous	
	304 – Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires	
4.	ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET	
	4.1 LE BUDGET PRINCIPAL	
	4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	
	4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS	
	4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE	
	4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
	4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	
	4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	
	4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING	
	4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT	72
5.	ANNEXE – ELEMENTS RELATIFS AUX AVANTAGES EN NATURE, LA DUREE DU TR	AVAIL ET DEMARCHE DE

CA Grand Angoulême Orientations budgétaires 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment majeur de la préparation du budget dans les collectivités territoriales. C'est une étape de la phase politique de la préparation, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- enfin, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux (L5217-10-4 du CGCT) Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Principal et Budgets annexes).

2024 amorce la deuxième partie de la mandature et les orientations budgétaires de GrandAngoulême impriment clairement une amplification de l'action communautaire, avec plusieurs marqueurs forts.

Les trois piliers du projet de territoire trouveront de nombreuses concrétisations permettant de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Qu'il s'agisse de services de proximité (accueil enfance jeunesse, action culturelle, politique sportive, mobilité, habitat...), de développement économique (soutien à la formation, implantation d'activités, innovation..) ou d'adaptation au changement climatique (préservation des ressources, décarbonation, biodiversité...), GrandAngoulême porte, à travers ses orientations budgétaires, des objectifs ambitieux en mobilisant des ressources en conséquence.

Les efforts en faveur de la transition écologique en particulier, seront largement intensifiés, dans le droit fil de la feuille de route adoptée en 2023. Le verdissement de la flotte de véhicules, les actions visant à améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables, la protection du vivant, la sobriété foncière, le développement des transports en commun et des mobilités actives constitueront autant de priorités communautaires.

Dans le contexte national de crise du logement, alimentée notamment par la hausse des coûts de construction, le renchérissement du crédit et la raréfaction du foncier, qui met sous tension les entreprises du bâtiment, GrandAngoulême portera en 2024, son soutien financier à la production et la rénovation de l'habitat, à un niveau sans précédent. Les crédits consacrés au soutien à la construction, à la reconstitution et à la réhabilitation de logements publics, ainsi que ceux dédiés à l'aide à la requalification des logements privés, connaitront ainsi une progression de l'ordre de 50%. Ce positionnement de GrandAngoulême comme acteur majeur de la politique de l'habitat, est un facteur d'équilibre social et de relance économique pour le territoire, ses habitants et ses entreprises.

L'agglomération accentuera également ses efforts en faveur des centralités et des commerces de proximité. L'objectif est de poursuivre le déploiement d'un plan d'ensemble de soutien à l'achat local, d'accompagnement à l'installation et au développement, d'amélioration du fonctionnement urbain, et de promotion de l'offre commerciale de proximité.

GrandAngoulême compte également intensifier l'appui et le soutien à ses communes, en diversifiant une offre de services partagés (centrale d'achat, entretien des véhicules légers,...), en créant de nouveaux fonds de concours (petit patrimoine, enfance...), ou encore en conduisant avec ses communes des réflexions prospectives pour organiser solidairement l'avenir du territoire (schéma directeur des équipements sportifs...).

Enfin, la démarche Cartéclima! se poursuivra pour traduire spatialement l'ambition de développement du territoire, dans le respect de ses équilibres et de son environnement naturel.

L'ensemble de ces orientations politiques s'inscrivent dans un cadre budgétaire maîtrisé, donnant la priorité à un haut niveau d'investissements financé par une épargne consolidée afin de limiter l'endettement.

Ces orientations budgétaires 2024 sont le témoignage du repère solide que constitue l'agglomération dans la protection locale de la continuité de l'action publique et dans la confiance de notre territoire. A travers elles, GrandAngoulême reste en première ligne pour assurer les services publics du quotidien et contribuer aux emplois de demain dans un cadre préservé et solidaire. Construites en responsabilité avec en toile de fond l'équilibre, le développement et l'animation du territoire, ces orientations 2024 sont le reflet de notre détermination à investir dans l'avenir de notre territoire, que nous souhaitons meilleur et plus prospère pour nos communes et nos habitants.

1. Le cadre de l'élaboration du BP 2024

1.1 Une dynamique conjoncturelle favorable à court terme et une volonté de transformation durable

Depuis ces dernières années, face aux aléas et autres incertitudes, GrandAngouleme a appris à s'adapter et à composer budgétairement en préservant ce qui compose son ADN, à savoir aménager son territoire et favoriser la transition écologique, développer l'emploi et offrir un cadre de vie épanouissant pour ses habitants.

Nos ressources de fonctionnement reposent désormais essentiellement, depuis la disparition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la majeure partie de la Taxe d'Habitation (TH), sur une part de TVA nationale. Le contribuable local est de fait de moins en moins le vecteur direct de la dynamique de nos recettes.

Les bases de fiscalité seront revalorisées de 3,9% en 2024, traduction de l'inflation constatée en 2023. Les recettes de la collectivité bénéficient ainsi d'un dynamisme qui doit permettre d'accélérer la mise en œuvre des actions à même de transformer durablement le territoire et d'accompagner sa transition économique, énergétique, environnementale et climatique.

Les usagers, après la période COVID recouvrent la liberté de fréquenter les équipements communautaires. Diverses actions et adaptations sont engagées pour limiter les consommations énergétiques et la hausse des tarifs et redevances.

Les agents, au service de nos concitoyens, s'adaptent pour rationaliser les dépenses engagées au service des feuilles de routes qui déclinent les objectifs du projet de territoire et répondent aux ambitions économiques et de transition énergétique communes à l'ensemble de nos compétences.

La hausse du coût des énergies ne fait ainsi que renforcer la volonté et la nécessité pour GrandAngoulême de poursuivre dans la voie de la sobriété et offre une opportunité d'accélérer la transition écologique déjà amorcée.

Les mesures de revalorisation des salaires intiées en 2023 contribueront à la progression de la masse salariale, accompagnée de mesures sociales et de révision du régime indemnitaire des agents de la collectivité.

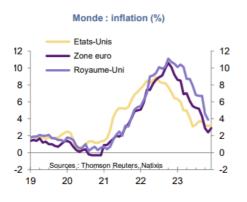
Cette année, l'inflation devrait décroître lentement et les taux d'intérêt tendrent ainsi à se resserrer, facilitant le financement de nos investissements qui restent soutenus.

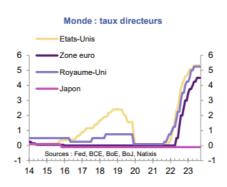
Le pilotage budgétaire de l'Agglomération s'opère, entre autre, sur la base des ratios d'épargne et de désendettement prévisionnels, et s'acculture de logiques et de statégies, tendant à s'outiller de pratiques innovantes et d'une politique de financements plus ciblée en matière sociale et environnementale.

1.2 Le contexte national et international

A. Une croissance modérée en 2023 au niveau mondial

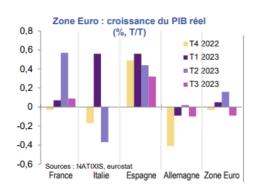
Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur politique de resserrement monétaire et donc de hausse des taux. Toutefois, un pic a été atteint au dernier trimestre 2023, en lien avec un net rallentissement de l'inflation.

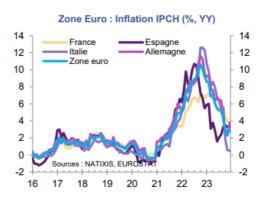




B. En zone euro, une désinflation en cours

En zone euro, la dynamique de désinflation se poursuit. Après une hausse de l'inflation à 8,2 % en 2022, le cycle de désinflation amorcé début 2023 s'est poursuivi tout au long de l'année et l'inflation serait ainsi aux alentours de 5,5 % en 2023.





La croissance, mesurée par le PIB, ne serait ainsi que de 0,5 % en 2023 en zone euro.

C. En France, une croissance plus résiliente et une inflation qui ralentit

En France, la croissance a plutôt bien résisté par rapport à la plupart de ses voisins européens et à l'ensemble de la zone euro et ressort aux alentours de 1 %, avec une légère reprise de la consommation des ménages, un certain dynamisme du commerce extérieur et une bonne tenue des investissements des entreprises.



L'inflation, après s'être établie à +5,9 % en 2022, parmi les taux les plus faibles observés dans l'union européenne grâce au bouclier tarifaire mis en œuvre sur les prix de l'énergie, a subi un rebond en début d'année 2023 avec la levée des remises sur le carburant et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité. Sur l'année 2023, l'inflation ressort globalement à +4,1%.

Ce reflux est lié à une modération de l'inflation des principales composantes des prix, dont l'inflation sur les prix de l'alimentaire, qui a nettement reculé.

Pour 2024, le contexte de tensions au Moyen-Orient et les incertitudes géopolitiques pourraient venir freiner la désinflation, sans fondamentalement inverser la tendance.

Sur le front de l'emploi, l'évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement en lien avec la faiblesse de la croissance et l'essoufflement du dispositif d'apprentissage. Le taux de chômage est ainsi reparti légèrement à la hausse en fin d'année.

En 2024, le ralentissement de la croissance économique et la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Le relèvement des taux directeurs par les banques centrales pour tenter d'endiguer l'inflation a entraîné un rebond marqué des taux d'intérêt depuis mi 2022, qui viennent renchérir le poids de la dette, tant au niveau national que local.



Il faut remonter 15 ans, voire 20 ans en arrière pour retrouver les taux d'intérêt constatés à ce jour. (au 02/02/2024 : €ster = 3,91 %, EUR3M = 3,91 %; Livret A = 3,0 %).

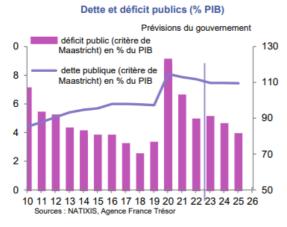
Avec 10 hausses de taux directeurs en 14 mois depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire et ce, afin de contrôler l'accélération de l'inflation en zone euro. Elle a ainsi porté son principal taux directeur, le taux de refinancement, de 0 % à 4,50 % en octobre 2023. L'Euribor 3 mois s'établit au 27 décembre 2023 à 3,93 %.

Depuis octobre 2023, la BCE maintient ses taux directeurs inchangés en raison du ralentissement de l'inflation, qui devrait se rapprocher de la cible de 2 % en 2025.

Les investisseurs revoient ainsi à la baisse leur anticipations de taux directeurs. Une première détente pourrait ainsi intervenir en juin 2024 de 0,25 % et le mouvement baissier se poursuivre sur le second semestre, soit des perspectives plus favorables pour les emprunteurs publics.

D. Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2023, le déficit public est resté élevé à -4,9 % selon les dernières prévisions.



européenne.

La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,4 % en 2024, avec la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité.

Le ratio dette/PIB ne décroit que très lentement depuis 2020, où il avait atteint le niveau record de 114,6%.

Les prévisions gouvernementales intègrent une réduction à partir de 2025 à un rythme modéré pour atteindre 108,1 % en 2027. De fait, cette baisse est plus lente que dans les autres pays de la zone euro et en deçà des attentes de la Commission

La trajectoire des finances publiques décrite dans les lois de finances et de programmation des finances publiques adoptées dernièrement reposent sur des hypothèses qui peuvent paraître optimistres et sujettes à des risques de facteurs haussiers. Une réduction significative du déficit plublic à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable va nécessiter des coupes budgétaires

Prévisions d gouverneme		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques Dépenses	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

structurelles, et ce d'autant plus que la charge de la dette restera élevée, sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours de dette.

E. Mesures relatives aux collectivités locales

Contexte de la clôture de 2023

Les bugdets sont impactés par la hausse des charges à caractère général portées par l'inflation mais plus encore par celle de la masse salariale (relèvement du point d'indice, mesures catégorielles) dont le poids relatif est bien plus important dans les budgets des collectivités territoriales (plus de 50 %). Ainsi, les charges à caractère général progresseraient de 9 %, les frais de personnel de plus de 5 % et les dépenses d'intervention de plus de 4 %.

Les produits de fonctionnement resteraient dynamiques grâce à la hausse des produits de la fiscalité locale sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales basées sur l'inflation. Quant au produit de TVA perçu en substitution de la taxe d'habitation pour les régions, les départements et les EPCI, il évolue comme l'activité économique en valeur mais l'encaissement constaté est moindre, amenant à une réforme dans le versement de ces recettes dès 2024.

L'épargne brute serait toutefois marquée par de nouvelles tensions et serait en repli de près de 9 %, en raison de l'inflation élevée et d'une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes.

Les dépenses d'investissement seraient en progression de plus de 9 %, en partie sous l'effet du renchérissement des coûts de construction à ce stade de réalisation des projets dans le cycle électoral. Ces dépenses seraient financées par recours à l'emprunt, avec une progression de l'encours de dette global de 2,1 %.

Collectivités locales évolu	2023 (estimatio itions)*	ns et
Recettes de fonct.	268,3 Mds€,	+3,2%
Dépenses de fonct.	226,2 Mds€,	+5,8%
Épargne brute	42,1 Mds€,	-9,0%
Investissement**	76,0 Mds€,	+9,1%
Encours de dette	206,7 Mds€,	+2,1%

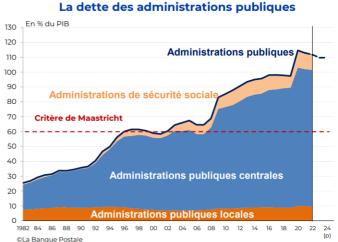
Finances des EPCI à fiscalité propre 2023 (estimations et évolutions)*								
Recettes de fonct.	51,8 Mds€,	+4,9%						
Dépenses de fonct.	44,9 Mds€,	+5,6%						
Épargne brute	6,9 Mds€,	+0,3%						
Investissement**	12,3 Mds€,	+10,8%						
Encours de dette	29,5 Mds€,	+2,7%						

©La Banque Postale, <u>prévisions</u> arrêtées au 22 septembre 2023

Pour les EPCI à fiscalité propre, l'épargne brute serait en légère progression à +0,3 % et l'augmentation de l'encours de dette serait plus marquée +2,7 % sous une forte progression des dépenses d'investissement.

Le poids des administrations publiques dans le déficit budgétaire total de la France et le poids de la dette des collectivités ressortent en relative stabilité.





La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 adoptée en octobre dernier a défini la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à horizon 2027.

La trajectoire d'évolution du solde public est déclinée pour chaque sous secteur de la façon suivante, avec une mise à contribution des administrations publiques locales malgré leur faible contribution à la dette globale des administrations publiques :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont fixés jusqu'en 2027, en diminution entre 2023 et 2024 en raison de la non reconduction de mesures exceptionnelles (bouclier tarifaire énergétique, filet de sécurité) :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

Enfin, la LPFP fixe un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoirales correspondant à l'inflation diminuée de 0,5 point, soit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La LPFP prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, aussi bien sur le budget principal que sur les budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, la création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra le suivi de la mise en oeuvre annuelle de cet objectif.

F. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2024

La loi de finances pour 2024 (loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023), prévoit notamment :

Les concours financiers aux collectivités

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est abondé : il progresse en 2024 de + 220 M€ et dépasse 27 Md€. Par ailleurs, l'extension du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée aux aménagements de terrains représente un soutien supplémentaire de 250 M€ par an en faveur de l'investissement local. Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont, quant à elles, maintenues à 2 Md€ en AE et 1,8 Md€ en CP.

Fonds vert

Effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du Fonds vert jusqu'en 2027 et son renforcement à hauteur de 2,5 Md€ dès 2024.

Compensation des pertes de bases de foncier bâti d'entreprises (article 138)

La loi de finances pour 2024 prévoit un prélèvement sur recettes de l'Etat permettant de verser une compensation aux communes et EPCI qui enregistrent, d'une année sur l'autre, une perte importante de base de taxe foncière sur les propriétés bâties en lien avec les propriétés bâties afférentes aux entreprises. Cet article provient d'un amendement sénatorial qui proposait la mise en place d'un dispositif de lissage des pertes de TFPB en cas de démolition ou de délocalisation de sites industriels, amendement repris par le Gouvernement dans le texte final adopté.

En cas de perte importante de TFPB, la compensation est ainsi de :

- la première année de 90 % de la perte de produit
- la deuxième année de 75 % de la compensation reçue l'année précédente
- la troisième année de 50 % de la compensation reçue la première année.

En cas de perte exceptionnelle, la durée de la compensation est portée à 5 années avec une dégressivité : 90 % en année 1,80 % en année 2,60 % en année 3,40 % en année 4 et enfin 20 % en année 5.

Au demeurant, la détermination des modalités précises d'activation et de mise en œuvre du mécanisme sont renvoyées à un décret en conseil d'Etat.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (article 81)

Un mécanisme d'ajustement à la baisse du tarif de l'IFER est mis en place, afin de compenser les effets du remplacement des lignes en cuivre par la fibre optique et d'éviter une répercussion sur les consommateurs des hausses de coûts pour les opérateurs redevables. Ce dispositif s'applique lorsque le produit total de l'imposition est supérieur à 400 M€.

Valeur locative des locaux professionnels (article 152)

Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue intialement en 2023.

Avec un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition, la LFI 2023 avait décalé à 2025 la prise en compte de cette actualisation.

Afin de poursuivre les réflexions sur les impacts de l'actualisation, la LFI 2024 repousse à 2026 la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Taxe de séjour (article 129)

Pour solutionner les problèmes de déclarations de taxe de séjour des plateformes numériques de réservation de séjour, la LFI met en place une expérimentation pour 3 ans via un service de télédéclaration centralisé et national.

Les objectifs sont multiples : simplifier la démarche, faciliter le contrôle et avoir une meilleure connaissance de la répartition de la taxe de séjour en termes de date et de lieu.

Energie : adaptation des tarifs d'accise sur les énergies, prolongation du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissement des tarifs réglementés de vente de l'électricité

La LFI prolonge le bouclier tarifaire pour l'année 2024 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (moins de 10 ETP, recettes de fonctionnement inférieures à 2 M€ et contrat d'électricité d'une puissance inférieure à 36 kVA).

La réduction du tarif d'accise au minimum permis par le droit européen est prolongée jusqu'au 31 janvier 2025 tout en autorisant son augmentation avant le 31 janvier 2024, dans la limite d'un maximum de 10 %.

Le dispositif d'amortisseur électricité à destination des collectivités ne bénéficiant pas du bouclier réglementé est prolongé pour l'année 2024 tout en relevant à 250 €/MWh le tarif au-delà duquel il trouve à s'appliquer.

Enfin, la redéfinition des indicateurs financiers suite à la réforme du panier fiscal engendre des effets sans adéquation avec les réalités économiques, financières et sociales des territoires concernés. La loi de finances 2024 se contente de prolonger encore la neutralisation de ses effets.

G. Les éléments à prendre en compte en 2024

❖ Un prix de l'énergie qui s'est stabilisé à un niveau élevé

A l'automne 2023, GrandAngoulême a renouvelé ses marchés d'approvisionnement en gaz et en électricité qui n'avaient été soucrits que sur une année et arrivaient à terme au 31 décembre.

Les marchés ont ainsi été conclus dans le cadre du groupement de commandes incluant également les SPL et de nombreuses communes de l'agglomération.

Les conditions tarifaires des nouveaux marchés sont meilleures que celles de l'année 2023 mais restent bien plus élevés qu'il y a encore seulement deux années en arrière.

Elles ressortent en moyenne à 311 €/MWH pour l'électricité et à 182 €/MWh pour le gaz sans que GrandAngoulême ne puisse prétendre à aucun dispositif de réduction de la facture énergétique.

Le prix final appliqué par le fournisseur dépend également de la part accordée à la collectivité d'achat de MWh dans le cadre du dispositif ARENH¹ dont les modalités d'attribution et le calendrier d'information ménagent des incertitudes. Ainsi, les politiques de sobriété énergétique et d'effacement de consommation sont prégnantes pour la maîtrise des budgets et des tarifs d'un certain nombre de redevances.

¹ Le dispositif ARENH permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Le prix est actuellement de 42 €/MWh et le volume global maximal affecté au dispositif est égal à 100 TWh/an. Lorsque les prix de marché sont hauts, le dispositif ARENH est souvent la meilleure alternative pour constituer une offre. Le fournisseur d'électricité peut intégrer le dispositif ARENH dans son offre (dans ce cas une partie du prix de l'électricité de l'offre sera calculée dans les conditions de l'ARENH). Conformément aux dispositions du code de l'énergie, si les demandes des fournisseurs au titre de ce dispositif excèdent le volume global prévu par les textes, soit 100 TWh/an, alors le volume d'ARENH cédé fait l'objet d'un écrêtement selon les modalités prévues par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Cela impacte de fait les contrats d'électricité intégrant le dispositif ARENH. Les fournisseurs d'énergie compensent le volume d'ARENH écrêté en achetant ce volume d'électricité manquante à prix de marché (bien au-dessus des 42 €/MWh).

Une obligation de verdissement de la flotte

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 a instauré pour les structures qui gèrent des flottes de véhicules professionnels des quotas de véhicules propres, soit des véhicules dont les émissions de CO₂ ne dépassent pas les 50g/km.

Pour les collectivités territoriales qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules, le calendrier des échéances est le suivant :

- 30 % du renouvellement jusqu'au 31 juillet 2024
- 40 % du renouvellement du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029
- 70% du renouvellement à partir du 1er janvier 20230

La flotte de GrandAngoulême étant composée en grande partie de poids lourds (bennes de collecte des ordures ménagères, porteurs de déchèteries, hydrocureuses) et de véhicules de transports en commun, le verdissement de la flotte a un impact environnemental et budgétaire fort qui doit être pris en compte dans nos orientations.

Les mesures nationales impactant les dépenses de personnel

Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a revalorisé de 1,5 % le point d'indice au 1^{er} juillet 2023, attribué des points d'indice majoré différenciés et attribué 5 points d'indice majoré au1er janvier 2024, toutes mesures ayant des incidences sur les dépenses de personnel en année pleine pour l'année 2024.

La participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance doit également progresser pour atteindre 7 € minimum au 1^{er} janvier 2025 pour la participation complémentaire « prévoyance » et 15 € minimum au 1^{er} janvier 2026 pour la participation complémentaire « santé ».

Le taux de cotisation retraite à la CNRACL augmente de 1 % au 1^{er} janvier 2024. Cette augmentation est toutefois compensée par la baisse équivalente du taux de cotisation maladie.

De façon générale, il persiste une pression à la hausse sur les salaires pour 2024.

2. Le contexte financier de Grand Angoulême

2.1 La poursuite du redressement financier du budget principal

A. L'objectif de reconstitution du niveau d'épargne

La structure budgétaire de GrandAngouleme reste marquée par une épargne restée longtemps insuffisante.

En proportion de ses recettes, un faible excédent constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement expose l'agglomération en cas de difficultés conjoncturelles et l'entraîne à prioriser les choix les plus vertueux en matière d'investissement.

Tout l'enjeu depuis plusieurs années est de poursuivre une stratégie financière vertueuse, permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Les orientations budgétaires proposées, et présentées dans la suite de ce rapport, prolongent cet effort de redressement indispensable, initié depuis plusieurs années, dans l'objectif de dégager des possibilités en matière d'investissement pour mieux accompagner la mise en œuvre des politiques territoriales.

Ainsi, l'objectif d'une épargne nette maintenue au BP 2024 à 2 millions d'€uro, permettrait ainsi de poursuivre la trajectoire réaffirmée depuis 2021.

L'attention portée aux efforts de gestion et au niveau de l'épargne dégagée, trouve tout son sens au regard des objectifs du projet de territoire qui affirme le rôle moteur de l'agglomération dans le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des communes et des acteurs du territoire vers une transformation vers plus de résilience et plus de transition écologique.

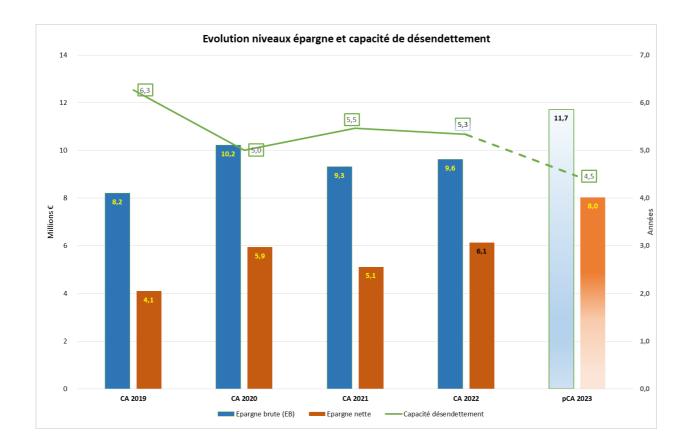
Le maintien d'investissements importants en 2024, soutenu par la recherche de partenariats financiers, demeure ainsi un marqueur fort de la rigueur de gestion, et surtout de l'ambition de GrandAngoulême.

B. Les premiers enseignements du projet de compte administratif 2023

A la fin de l'année 2023, et bien qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport la clôture comptable ne soit pas définitivement achevée, l'évaluation de la situation financière du budget principal serait la suivante :

- L'épargne brute s'améliorerait aux alentours de 11,7 M€, en progression de plus de 20 % et représenterait 13,4 % des recettes réelles de fonctionnement, soit le meilleur niveau depuis la fusion
- L'épargne nette s'améliorerait sous le seul effet de la progression de l'épargne brute et malgré une progression du remboursement du capital de la dette, pour s'établir aux alentours de 8 M€, représentant un peu plus de 9 % des recettes réelles de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèveraient à 16,4 M€, soit un niveau qui reste soutenu
- Les recettes d'investissement seraient de près de 5 M€, portées par une rentrée exceptionnelle de FCTVA de près de 2 M€ (dont 419 K€ en lien avec une correction de l'année 2021)

- Le recours à l'emprunt a été de 4 M€, permettant une reconstitution d'une partie du fonds de roulement mais limitant la progression de l'encours de dette à 52,2 M€ et +1,8 %
- Le financement des investissements a permis la reconstitution de 1,8 M€ de fonds de roulement, qui avait été ponctionné de 2,5 M€ en fin d'année 2022.



• La capacité de désendettement serait en diminution à 4,5 années.

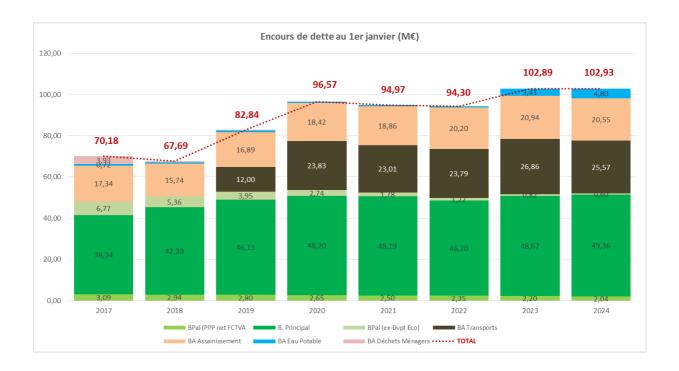
Ainsi, le résultat à reprendre en 2024 serait de l'ordre de 4,9 M€, en progression de 1,4 M€, mais en partie gagé par des reports de fonctionnement (soldes de subventions, études, parts de DSC,...) pour 414 K€. Le résultat à reprendre pour le BP 2024 serait ainsi de l'ordre de 4,5 M€.

2.2Le pilotage de l'encours de dette

En préambule, il est précisé que, contrairement aux années précédentes, les présentations suivantes prennent en compte l'encours du PPP Stade d'Athlétisme et ce, pour son montant net de FCTVA. Par ailleurs, l'encours porté par le BA Développement Economique jusqu'en 2022 a été retraité et est intégré à celui du budget principal

A. Un encours de dette impacté par les budgets annexes

Après une phase de croissance entre 2017 et 2020, l'encours de dette s'est stabilisé autour de 95 M€ jusqu'en 2022, pour atteindre près de 103 M€ en 2023 et 2024.



L'encours se concentre pour 50 % au budget principal, contre 25 % pour le BA transports et 20 % pour le BA Assainissement. Le solde est porté par le BA Eau potable pour 5 %.

L'augmentation moyenne annuelle de l'encours sur la période 2017 – 2024 est de 5,6 %. Si le taux de croissance moyen de l'encours du budget principal (1,09%) et du BA Assainissement (2,45%) reste maîtrisé, on note que les BA Transports et Eau Potable ont connu de fortes croissances sur la période avec respectivement + 46 % et + 31 %, en lien avec le financement d'opérations structurantes comme le BHNS1 pour les transports et l'usine du Pontil pour l'eau potable.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Poids 2024	Evol. Période
B. Principal TOTAL	48,20	50,63	52,88	53,59	52,47	49,78	51,68	52,00	50%	1,09%
B. Principal	38,34	42,33	46,13	48,20	48,19	46,20	48,67	49,36		
BPal (PPP net FCTVA	3,09	2,94	2,80	2,65	2,50	2,35	2,20	2,04		
BPal (ex-Dvpt Eco)	6,77	5,36	3,95	2,74	1,78	1,22	0,82	0,60		
BA Transports			12,00	23,83	23,01	23,79	26,86	25,57	25%	45,99%
BA Assainissement	17,34	15,74	16,89	18,42	18,86	20,20	20,94	20,55	20%	2,45%
BA Eau Potable	0,72	0,62	0,78	0,74	0,63	0,52	3,41	4,80	5%	31,27%
BA Déchets Ménagers	3,93	0,70	0,28							
TOTAL	70,18	67,69	82,84	96,57	94,97	94,30	102,89	102,93	100%	5,62%
Evolution		-3,55%	22,37%	16,58%	-1,66%	-0,71%	9,11%	0,03%		
Ecart		-2,49	15,15	13,73	-1,60	-0,68	8,59	0,03		

B. Un encours diversifié permettant d'optimiser la gestion active de la dette

L'encours de dette de Grand Angoulême est composé de 90 contrats de prêts réalisés auprès de 11 organismes. La Société Générale, ARKEA et la Banque des Territoires sont les premières banques de financement de l'agglomération en détenant chacune plus de 20 % de l'encours. L'essentiel de la dette est détenu par 5 banques.

Répartition de l'encours par banque au 1er janv. 2024 (%)

Société Générale
23%

Crédit Mutuel Arkea
20%

La banque postale
1%

Agence de l'Eau
Adour Garonne
2%

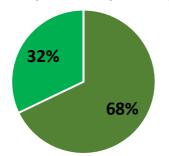
ATHLE STADIUM
PARTENARIAT
2%

Caisse d'Epargne
Aquitaine Politoucharentes
4%

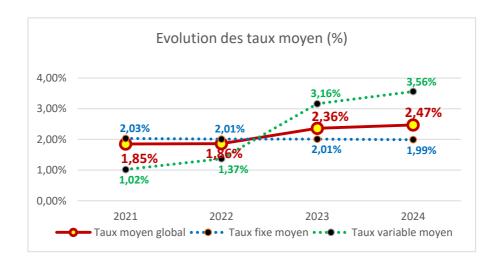
Société de Financement
Local
15%

Les contrats à taux fixe représentent 68 % de l'encours contre 32 % pour les contrats à variable, équitablement répartis entre livret A et Euribor 3M. La totalité de la dette est classifiée A1 selon la charte Gissler (taux fixe ou variable simple, catégorie la moins risquée).

Répartition par index au 1er janvier 2024 (%)



Au 1er janvier 2024, le taux moyen des emprunts de l'agglomération est de 2,47 %. Le taux fixe moyen est de 1,99 % et le taux variable moyen est de 3,56 %. Si le taux fixe moyen reste stable, le taux variable moyen a connu une augmentation de plus 50 % entre 2021 et 2024.



Ces évolutions sont à mettre en perspective avec la brutale remontée des taux d'intérêt depuis 2022 en lien avec les politiques de taux monétaire menées par la Banque centrale européenne pour contrer l'inflation apparue depuis le début de la guerre en Ukraine et les tensions géopolitiques et leurs répercussions sur le coût de l'énergie.

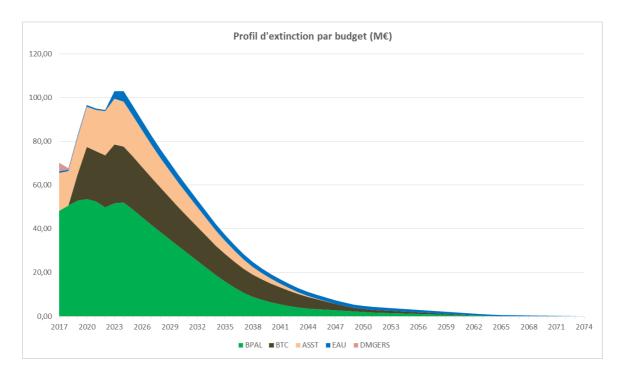
La courbe des taux ci-dessous permet de prendre la mesure de la brutale remontée des taux d'intérêt en 2023 et le pic atteint en fin d'année dernière où les taux ont atteint près de 4 % hors marge.



A la lecture de cette courbe, on constate que les marchés financiers anticipent une baisse des taux d'intérêt en 2024, en lien avec la décélération de l'inflation, pour revenir aux alentours de 2 %. Il conviendra donc de rester attentifs aux évolutions et de retarder le recours à l'emprunt pour tâcher de bénéficier de cette baisse pour les nouveaux financements 2024.

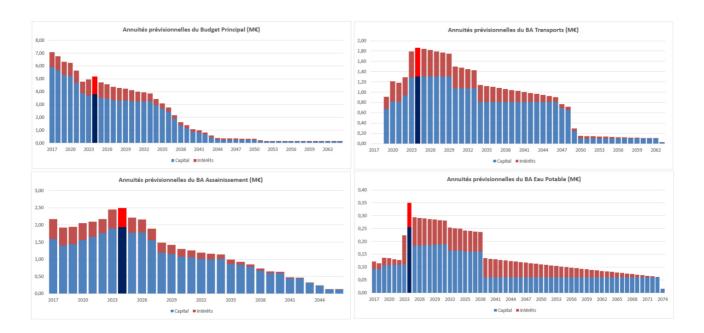
C. Un profil d'extinction de dette qui fait apparaitre des paliers

Globalement, l'encours de dette de 102,93 M€ en 2024 décroit de façon linéaire. Il se réduit de 25 % sur 4 ans et de 50 % sur 9 ans.



NB : Ce graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements futurs, notamment ceux de 2024.

On observe en revanche des paliers selon les différents budgets. L'annuité du budget principal décroît ainsi significativement à compter de 2034, le BA transports à compter de 2030, le BA Assainissement à compter de 2028 et le BA Eau Potable à compter de 2039.



D. Impact budgétaire de la dette en 2024

Bien que le volume d'emprunt réalisé soit passé de 13,3 M€ en 2022 à 7 M€ en 2023, l'annuité de la dette pour 2024 (hors emprunt nouveaux) est estimée à 10,63 M€ (7,76 M€ de remboursement du capital et 2,87 M€ d'intérêts) en hausse de 7 % par rapport au BP 2023. Cette augmentation s'explique par le remboursement de l'avance remboursable de 1,6 M€ sur 4 ans au BA Transports qui fait augmenter le remboursement du capital de 4 points sur les 7 % constatés et par l'impact des intérêts de la dette (+ 10 %).

	BP 2023				OB 2024			BP 2023 → OB	2024
	Intérêts	Capital	Annuté	Intérêts	Intérêts Capital Annuté		Intérêts	Capital	Annuté
B. Principal	1 350 000	3 913 000	5 263 000	1 526 000	3 843 000	5 369 000	176 000	-70 000	106 000
BA Transports	535 000	1 285 000	1 820 000	620 000	1 710 000	2 330 000	85 000	425 000	510 000
BA Assainissement	610 000	1 940 000	2 550 000	610 000	1 950 000	2 560 000	0	10 000	10 000
BA Eau Potable	115 000	154 300	269 300	110 000	260 000	370 000	-5 000	105 700	100 700
TOTAL	2 610 000	7 292 300	9 902 300	2 866 000	7 763 000	10 629 000	256 000	470 700	726 700
Evolution				10%	6%	7%			
Ecart				256 000	470 700	726 700			

A ces montants viendront s'ajouter sur chaque budget une enveloppe prévisionnelle relative aux intérêts courus non échus (ICNE).

E. Evolution de la dette en 2024.

L'estimation du besoin d'emprunt de 2024 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

- ▶ Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'agglomération devra s'endetter en 2024 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu.
- ▶ Son évolution ultérieure dépendra entre autres de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

En 2024, le recours à l'emprunt devra veiller à maintenir le ratio taux fixe / taux variable dans la limite des propositions actuelles et un niveau de sécurité élevé des nouveaux emprunts au regard de la charte Gissler.

2.3Le pilotage de la masse salariale

A - Structure des effectifs

Au 1er janvier 2024, les effectifs globaux de GrandAngoulême s'élèvent à 759,20 Equivalent Temps Plein (728 à temps complet et 31,2 à temps non complet).

En 2023, ils ont progressé de 12,8 postes (+ 5 postes créés temporairement concernant les promotions internes qui seront neutralisés par la suppression des postes des agents promus à l'issue de la période de stage courant 2024)

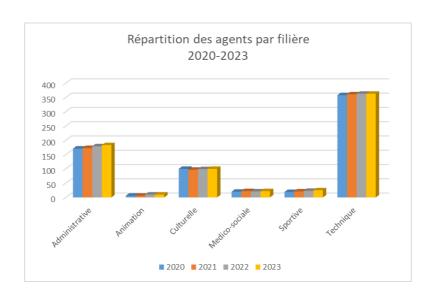
Dont :

- 2 postes pour la pérennisation d'emplois (Nautilis)
- 3 postes à la Direction des mobilités
- 3,2 postes pour la direction de l'enfance jeunesse (crèches, alvéole, cuisine centrale)
- 1 poste pour le marketing territorial
- 1 poste au conservatoire
- 1 poste à l'école d'art

Au 1er janvier, 705 postes étaient pourvus.

	F	OSTES CREES		POSTES POURVUS				POSTE	S VACANTS
	Temps	Temps			Non	Non			
	complet	non complet	TOTAL	Titulaires	titulaires	permanents	TOTAL		dont gelés
Catégorie A	138	4,09	142,09	93,6	36,19	2,6	132,39	9,7	2
rappel Mai 2023	136	3,04	139,04	92,6	37,84	3,6	134,04	5	4
Catégorie B	179	7,05	186,05	140,2	32,35	0	172,55	13,5	5
rappel Mai 2023	173	6,35	179,35	139,2	30,15	2	171,35	8	2
Catégorie C	410	19,51	429,51	394,44	4	0	398,44	31,07	16,57
rappel Mai 2023	406	16,78	422,78	388,27	4,51	0	392,78	30	13
Emplois hors catégorie	1	0,55	1,55	0	0	1,55	1,55	0	0
rappel Mai 2023	2	0,4	2,4	0	0	2,4	2,4	0	0
TOTAL	728	31,2	759,20	628,24	72,54	4,15	704,93	54,27	23,57
rappel Mai 2023	717	26,57	743,57	620,07	72,5	8	700,57	43	19
variation	11	4,63	15,63	8,17	0,04	-3,85	4,36	11,3	4,57

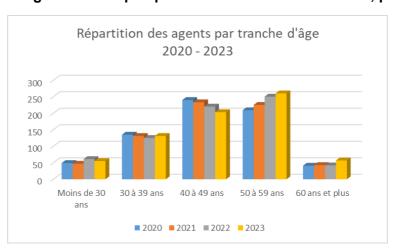
B - Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par filière



Les taux de variation sont de :

- **+ 2,2 % entre 2022 et 2023** pour la filière administrative, après + 3,5 % entre 2021 et 2022 et + 1,2 % entre 2020 et 2021.
- **+ 0,0 % entre 2022 et 2023** pour la filière animation, après + 66,7 % entre 2021 et 2022 et + 0,0 % entre 2020 et 2021.
- **+ 1,0 % entre 2022 et 2023** pour la filière culturelle, après + 2,1 % entre 2021 et 2022 et 3,0 % entre 2020 et 2021.
- **+ 485** % entre 2022 et 2023 pour la filière médico-sociale, après 4,5 % entre 2021 et 2022 et + 10 % entre 2020 et 2021.
- **+ 8,7 % entre 2022 et 2023** pour la filière sportive, après + 9,5 % entre 2021 et 2022 et + 10,5 % entre 2020 et 2021.
- **+ 0,0 % entre 2022 et 2023** pour la filière technique, après + 0,6 % entre 2021 et 2022 et + 0,8 % entre 2020 et 2021.

C- Répartition des agents sur emploi permanent rémunérés au 31/12, par tranche d'âge



La part des agents de « 60 ans et plus » est en nette augmentation, à 8,1 % des effectifs quand celle des « moins de 30 ans » régresse à 7,8 % (contre 8,8 % en 2022).

Le poids des tranches d'âge des trentenaires et quarantenaires baisse légèrement (à 47,3 % contre 49,4 % en 2022), tandis que celui des cinquantenaires poursuit sa progression, constante depuis 4 ans, passant de 35,8 à 36,8 % des effectifs.

Au cours de l'année 2023, 8 agents ont fait valoir leur droit à la retraite, contre 17 en 2022. L'âge moyen de départ est en diminution, à 62 ans contre 63 ans en 2022, des agents éligibles au dispositif « carrière longue » ou relevant de la catégorie active s'étant manifestés pour un départ avant l'entrée en vigueur de la réforme.

En 2024, 78 agents vont atteindre ou dépasser l'âge de 60 ans (60 à 67 ans) soit 11% des effectifs (contre 8,1 % en 2023) et 12 de ces 78 agents auront 64 ans ou plus.

La récente réforme des conditions de départ à la retraite va entraîner des départs à la retraite plus tardifs et donc augmenter encore le poids des agents de 60 ans et plus, ainsi que l'âge moyen de départ à la retraite. Mais, une fois passé ce creux dans les départs, GrandAngoulême va devoir faire face à un nombre conséquent de départs en retraite chaque année.

D - Dépenses de personnel 2019-2023 détaillées et prévisions pour 2024

Année	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CAp)
Total chapitre 012 tous budgets confondus (1)	33 189,00	33 627,00	35 370	37 715
•		1,3%	5,2%	6,6%
Dont ^{(2) (3)} :				
Traitement indiciaire brut	17 661	17 915	18 694	19 831
Variation		1,4%	4,3%	6,1%
Régime indemnitaire / indemnités	3 965	4 218	4 384	4 844
Nouvelle Bonification Indiciaire	142	144	152	145
Heures supplémentaires et d'astreintes	558	572	617	641
Total TI/RI/NBI/HS	22 326	22 849	23 847	25 461
(1) Budget principal et budgets annexes hors Nef, réalisé				
(2) hors charges patronales, hors Nef.				
(2)				

⁽³⁾ hors Nef, Camping et Carat.

L'augmentation des dépenses initialement prévue entre 2022 et 2023 était de + 5,6 % (+ 4,4 % de CA à CA prévisionnel). Plusieurs facteurs se sont combinés pour accroître cette augmentation : des phénomènes externes d'abord (hausses du SMIC au 1^{er} avril, hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet), internes ensuite (attribution de la prime de pouvoir d'achat, à hauteur de 50% des montants plafond).

Selon les budgets, ces dépenses non prévues ont pu être financées grâce à des économies réalisées au cours de l'année, qu'elles soient volontaires (décalage de date de recrutement, recrutement sur des catégories inférieures, etc.) ou non (vacances de poste suite à des départs imprévus), ou ont nécessité d'abonder les crédits votés. **Tous budgets confondus, les crédits votés ont été consommés à hauteur de 98,2 %** (98,7 % au budget principal).

Prévisions pour 2024

Les dépenses de personnel augmenteraient en 2024 en raison :

- du **GVT** (« glissement-vieillesse-technicité » correspondant aux évolutions de rémunération des agents) (+ **3,2** % par rapport au budget primitif 2023), dont :
 - La revalorisation de 5 points par échelon des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2024 (+ 1,0 % par rapport au budget primitif 2023),
 - L'effet « année pleine » de la hausse du point d'indice du 1^{er} juillet 2023 (+ 1,3 % par rapport au budget primitif 2023),
 - La hausse de 1% de la cotisation patronale retraite CNRACL au 1^{er} janvier (+ 0,5 % par rapport au budget primitif 2023) mais dont la compensation est annoncée par l'Etat
 - Le déroulement de carrière normal des agents (+ 0,4 % par rapport au budget primitif 2023).

 des effets « année pleine » des recrutements sur postes vacants ou créés en 2023, en partie diminués par le transfert de la charge de l'assurance statutaire du chapitre 012 au chapitre 011 (+ 0,6 %).

A ces sommes, s'ajouteront :

- Les propositions de créations de postes ou de pérennisation de contractuels sur postes permanents
- Les nouvelles demandes d'inscriptions de crédits de contractuels remplaçants notamment pour les travaux de reprise de données suite à la cyberattaque
- la révision à la hausse de la participation employeur pour les couvertures santé et prévoyance des agents
- La révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En effet, après une mise en place au 1er janvier 2020 dans un contexte d'harmonisation des régimes suite à la fusion, GrandAngoulême a souhaité s'engager dans une révision de son dispositif avec pour objectifs :
 - o L'ATTRACTIVITE : renforcer l'attractivité de la collectivité et fidéliser les agents donnant satisfaction
 - o LA MOTIVATION : gage d'engagement et de reconnaissance du travail fourni
 - LA RECONNAISSANCE des responsabilités, de l'expertise et des sujétions
 - LA COHERENCE dans les rémunérations et amélioration de la rémunération des plus bas salaires
 - o La mise à disposition d'OUTIL de management

Le travail de redéfinition est actuellement en cours avec les représentants du personnel. Une délibération devrait être soumise à l'assemblée au cours du 1^{er} semestre 2024.

Au total, les prévisions liées à la masse salariale devraient s'approcher de 39,4 millions pour l'ensemble des budgets, en hausse de 5% par rapport au BP 2023 et répartis comme suit :

Budget	BP 2023	CA 2023	BP 2024	OB/BP
Principal	24 156 000,00	23 913 614,00	25 350 000,00	4,9%
Déchets ménagers	9 044 635,00	9 260 401,53	9 450 000,00	4,5%
Transports	536 859,00	517 533,00	681 000,00	26,8%
Assainissement collectif	2 836 328,00	2 777 915,00	2 960 678,00	4,4%
Assainissement non collectif	240 157,00	246 991,00	251 027,00	4,5%
Eau potable	254 588,00	250 351,00	268 553,00	5,5%
Espace CARAT	498 882,00	475 282,00	475 472,00	-4,7%
	37 567 449,00	37 442 087,53	39 436 730,00	5,0%

En annexe figurent différents éléments relatifs aux avantages en nature consentis, à la durée du temps de travail et la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

2.4Les engagements pluriannuels

La plus grande partie des investissements est désormais gérée en Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP), avec une programmation s'étalant jusqu'en 2026.

Cette programmation pluriannuelle votée, tous budgets confondus, nécessite l'inscription de crédits de paiement de 95 M€ sur la période 2023-2026, dont 54,1 % relèvent du budget principal, 19,3% du budget transports, 11% pour chacun des budgets déchets et l'assainissement et 4,2 % pour l'eau potable.

GESTION EN AP/CP	Montant des AP 2023	Réalisé au 31/12/2023	Reste à réaliser des AP votées
PPI - Budget principal	145 164,45 K€	93 728,67 K€	51 435,78 K€
PPI - Budget Annexe Transports	104 685,57 K€	86 300,93 K€	18 384,64 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers	18 385,00 K€	7 705,14 K€	10 679,86 K€
PPI - Budget Annexe Assainissement	23 057,18 K€	12 527,15 K€	10 530,03 K€
PPI - Budget Annexe Eau Potable	31 017,23 K€	27 020,41 K€	3 996,83 K€
	322 309,44 K€	227 282,30 K€	95 027,13 K€

A fin 2023, le stock d'Autorisations de programme s'élève à 322,3 M€, dont 227,3 M€ ont été réalisés, soit 70,5 %.

Les restes à réaliser sont de près de 95 M€.

Les demandes de modifications d'AP existantes seraient de - 6 M€.

De nouvelles AP seront proposées pour 16,7 M€, dont 5,7 M€ au Budget principal, 7 M€ pour le budget transports et 4 M€ pour le budget déchets.

Montant des AP 2023	pCA 223	Réalisé au 31/12/2023	Reste à réaliser des AP votées	Modifications sur AP existantes	Nouvelles AP	Total des modifications d'AP	Nouveau montant des AP
145 164,45 K€	10 515,33 K€	93 728,67 K€	51 435,78 K€	212,76 K€	5 725,20 K€	5 937,96 K€	151 102,41 K€
104 685,57 K€	1 933,72 K€	86 300,93 K€	18 384,64 K€	-6 237,50 K€	7 000,00 K€	762,50 K€	105 448,07 K€
18 385,00 K€	1 796,86 K€	7 705,14 K€	10 679,86 K€	-6,37 K€	3 996,00 K€	3 989,63 K€	22 374,63 K€
23 057,18 K€	1 956,50 K€	12 527,15 K€	10 530,03 K€	-29,04 K€		-29,04 K€	23 028,14 K€
31 017,23 K€	2 014,55 K€	27 020,41 K€	3 996,83 K€	-4,97 K€		-4,97 K€	31 012,26 K€
322 309,44 K€	18 216,95 K€	227 282,30 K€	95 027,13 K€	-6 065,12 K€	16 721,20 K€	10 656,08 K€	332 965,51 K€

Si les modifications et créations d'AP demandées étaient validées, 105,7 K€ resteraient à réaliser :

GESTION EN AP/CP	Nouveau montant des AP	Réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s.
PPI - Budget principal	151 102,41 K€	93 728,67 K€	18 201,12 K€	20 478,36 K€	18 694,25 K€
PPI - Budget Annexe Transports	105 448,07 K€	86 300,93 K€	7 646,70 K€	6 829,73 K€	4 670,71 K€
PPI - Budget Annexe Déchets Ménagers	22 374,63 K€	7 705,14 K€	5 331,91 K€	6 310,13 K€	3 027,45 K€
PPI - Budget Annexe Assainissement	23 028,14 K€	12 527,15 K€	2 689,61 K€	2 878,59 K€	4 932,80 K€
PPI - Budget Annexe Eau Potable	31 012,26 K€	27 020,41 K€	3 013,55 K€	919,83 K€	58,47 K€
	332 965,51 K€	227 282,30 K€	36 882,89 K€	37 416,64 K€	31 383,68 K€

Ce montant de 105,7 K€ de restes à réaliser représente, sur la base des consommations de CP en 2023, l'équivalent de 5,8 années de programme.

3. Orientations budgétaires pour 2024 : une stratégie budgétaire au service du projet de territoire

Pilier 1 - Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

101 - Le numérique pour tous comme ressource

Aménager le territoire pour que tous les habitants aient accès à la fibre

Le budget 2024 intègrera la poursuite du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire à travers le réseau d'initiative Public avec Charente Numérique, la DSP confiée à Solstice pour la desserte des zones d'activités et la convention de Programmation et de Suivi de Déploiement (CPSD) conclue avec Orange pour la phase 2 qui concerne 17 communes. <u>Budget prévisionnel</u>: 152K€

Faciliter l'accès aux services de la collectivité grâce au numérique

La cyberattaque subie à l'été 2023 a retardé, le temps de la recontruction du système d'information, la mise en œuvre du schéma du numérique qui prévoit le développement de différents services numériques à la population dans le cadre de la e -administration.

2024 sera toutefois l'année de mise en ligne d'un nouvel outil de outil de dépôt et de gestion centralisé des demandes d'aides et de subventions des administrés et des partenaires (portail de dépôt des demandes d'aides et de subventions, instruction dématérialisée des dossiers, échanges entre les instructeurs et les demandeurs via le portail). De même, suite à la décision de ne pas remonter l'outil de gestion de la relation aux administrés jugé trop ancien et ne répondant plus aux attentes de la collectivité et de ses usagers, une consultation sera lancée pour s'équiper d'un nouvel outil pour la fin de l'année 2024.

Accompagner les publics à l'usage des services numériques

Pour autant, l'agglomération se devra d'être vigilante à rendre le numérique accessible à tous et à transmettre les compétences nécessaires. Des partenariats avec des associations locales s'engageant en faveur de l'inclusion numérique sera poursuivi. <u>Budget prévisionnel</u> : 6 K€

102 -Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité

Coordonner la politique Enfance-Jeunesses

Au terme d'une 1ère année de mise en place et d'un bilan positif, le Service Accompagnement Santé Partagé (ASP) poursuivra ses actions avec un élargissement à 3 collectivités qui nécessitera le recrutement d'1 ETP supplémentaire, ce qui portera à 2 ETP les effectifs de ce service partagé avec les communes.

Par aileurs, GrandAngoulême poursuivra son accompagnement aux projets des communes :

- par un travail de facilitation des projets communaux en partenariat avenc la CAF
- par la proposition de mise en place d'un nouveau Fonds de Concours structures Petite Enfance, pour inciter les communes compétentes au maintien/ développement de places d'accueil 0-3 ans. Ce fonds de concours concernera les projets de crèches, Haltes garderies, micro-crèches PSU, MAM..., avec possibilité de bonus financier si coopération entre communes (participation investissement/ achat de places...) <u>Budget prévisionnel : 300 K€</u>

Elaborer et décliner une offre de service innovante et adaptée

Pour 2024, les actions du service Enfance Jeunesse s'articuleront :

- dans le cadre général du renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre GrandAngoulême et la CAF : en 2024, préparation du renouvellement avec un périmètre d'actions élargi, pour une nouvelle convention (2025-2028). Les communes seront plus étroitement associées au renouvellement.
- en lien avec les évolutions législatives en cours, notamment le projet de loi SPPE (Service Public de la Petite Enfance)

Ainsi, les orientations budgétaires 2024 traduiront la volonté de :

- travailler sur la tension de l'offre d'accueil pour améliorer l'attractivité du territoire :
 - En lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles SDSF (groupes de travail spécifiques/ place des entreprises)
 - A l'écoute des sollicitations des entreprises du territoire/ besoins de places
- réfléchir à une éventuelle prise de compétence par GA pour pallier une couverture territoriale inégale des RPE (Relais Petite Enfance) :
 - Travail en lien avec le Groupe de travail Enfance Jeunesse, les élus communaux, le réseau de coordination des RPE + accompagnement dans la réflexion par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (étude)
- Valoriser le métier d'assistante Maternelle :
 - Poursuite du partenariat avec Pôle Emploi et la participation au Salon Direction Emploi pour la promotion des métiers de la Petite Enfance
 - Lien avec bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement des Assistantes Maternelles
 - Reconduction de la 4^{ème} journée des Assistantes Maternelles en Novembre 2024

- Augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs ALVEOLE de 24 places (notamment de 6 ans), sur le site de l'Ecole d'Art
- Poursuivre le travail partenarial avec EFFERVESCENTRE sur l'amplitude d'ouverture, les relations aux usagers, les financements

Accompagner vers le métier d'animateur par :

- des actions avec le réseau des coordinateurs EJ suite au questionnaire lancé par GA
- la promotion du métier grâce au levier du financement BAFA
- les travaux du groupe de travail SDSF sur la saturation des ALSH et les métiers de l'animation

Soutenir les acteurs de la Jeunesse :

- 2ème édition du Forum des Partenaires Jeunesse le 28 Mars 2024
- Relance de la coordination GA interne pour les actions à destination des jeunes
- Maintien du soutien aux acteurs de la politique Jeunesse (FCOL; CIJ).

103 - Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Soutenir les publics les plus fragiles

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'habitat indigne et le le déploiement du Permis de Louer sur les communes volontaires du territoire, GrandAngoulême poursuivra son soutien au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités.

L'agglomération poursuivra par ailleurs :

- sa participation annuelle au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 21 K€ (+6 K€)
- Son adhésion à l'AFIPADE permet d'accéder au fichier partagé de gestion de la demande de logement social pour le suivi de la politique de peuplement notamment lors de la Conférence intercommunale du logement coprésidée par la Préfète et le Président de GrandAngoulême.
- le suivi et l'animation du PIG et de l'OPAH Budget prévisionnel : 200 K€
- le suivi animation de l'OPAH RU d'Angoulême (arrêt de l'OPAH au 31/12/23)

Sera proposé également la création d'un appel à projets soutien à des initiatives innovantes doté d'un budget 2024 de 20 K€.

Soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs publics

En investissement, seront inscrits les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des différentes autorisations de programme du PLH 2017-2020, de la période transitoire 2019-2020 et du PLH 2020-2025 au titre de :

- la production nouvelle de logements sociaux
- la réhabilitation du parc public
- des travaux des particuliers (rénovation énergétique, adaptation, insalubrité) dans le cadre du PIG communautaire, de l'OPAH RU multi-sites et de l'OPAH RU d'Angoulême
- des pass investissement et accession
- de la réhabilitation Bel Air Grand Font hors maquette ANRU

Opération de Renouvellement Urbain

L'Opération de Renouvellement Urbain de Bel Air – Grand Font et de l'Etang des Moines poursuit sa montée en puissance. En matière d'Habitat, 46 % des opérations de reconstitution ORU hors site vont démarrer en 2024.

Pour le quartier de Bel Air – Grand Font, une mission flash d'accompagnement de l'Anru devrait s'achever en mars 2024, avec pour conséquence le redimensionnement du projet urbain. Ainsi, une mission complémentaire d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan guide du projet de BAGF sera certainement nécessaire à la suite de la mission flash.

En 2024, ce sont 3,785 M€ qui pourraient être inscrits au titre du plan local de l'habitat et des opérations de renouvellement urbain et qui viendront soutenir la production de logements et le secteur du BTP.

104 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale, dont la culture est un vecteur essentiel. Pour répondre à cette ambition, plusieurs priorités ont été définies dans le projet de développement culturel adopté en janvier 2023 :

- La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
- La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
- La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
- L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
- La politique de l'image, un enjeu de démocratisation.

Dans le droit fil de ces priorités, les projets d'établissement de la Nef et du Conservatoire ont été présentés cette année, tandis que l'Alpha a validé les grands axes de son Projet culturel, social et scientifique et que le service Pays d'art et d'histoire a établi les priorités de son plan d'action en vue du renouvellement et de l'extension aux 38 communes de son label en 2024.

Pour l'année 2024, les moyens financiers sont globalement constants, à l'exception d'un nouveau projet transversal partagé avec la direction enfance-jeunesse, ainsi que pour la mise en œuvre de priorités liées à la sécurisation des équipements et à la transition écologique.

En investissement, sont à signaler pour 2024 :

- L'inscription de la participation aux travaux de la Nef 3 consacrés à l'accessibilité de la salle à tous les publics ainsi qu'à la transition écologique (végétalisation des espaces extérieurs)
- La création du fonds de concours pour la restauration du patrimoine vernaculaire des communes <u>Budget prévisionnel</u>: 60 K€ et première tranche de conception d'un nouvel outil de médiation numérique par Pays d'art et d'histoire <u>Budget prévisionnel</u>: 85 K€)
- L'augmentation de la dotation de renouvellement du parc instrumental du Conservatoire Budget prévisionnel : (+20 K€)
- Le renouvellement du mobilier de l'Alpha dans le cadre de son projet d'établissement <u>Budget</u> prévisionnel : 15 K€

BUDGET DIRECTION CULTURE

En 2023, le bilan des opérations portées par la direction est très positif avec les **Soirs bleus** (l'intégralité des 38 communes touchées pour la première fois, rassemblant un record de 16 800 spectateurs) et la poursuite des **Parcours d'éducation artistique et culturelle** (20 structures partenaires, 1 600 bénéficiaires sur l'année 2023/24), mis en valeur par **le prix de l'audace artistique et culturelle décerné à la collectivité cette année par le ministère de la culture.**

L'année 2023 a également été celle de la mise en route opérationnelle du **Sentier métropolitain** dans le cadre du projet européen « Hub In », avec la réalisation des premières tranches du marché de l'Agence des Sentiers Métropolitains pour 62 654 €, ainsi que de 2 appels à projets artistiques pour un montant total de 82 232 €.

Orientations 2024:

Sont envisagées à ce stade, les orientations suivantes :

- une dotation supplémentaire est portée à l'organisation des PEAC (+1 000 € pour la mobilité des publics) ;
- l'augmentation de la subvention accordée au Théâtre d'Angoulême au titre du renforcement de son action culturelle sur le territoire de GrandAngoulême (+10 000 € soit +9,52 %),
- l'augmentation du budget Hub In (+67 350 €) pour la phase d'atterrissage du projet (financé intégralement sur fonds européens) comprenant un nouvel appel à projets artistiques et les tranches optionnelles du marché de l'Agence des Sentiers Métropolitains (consolidation avec les communes sur l'ensemble du territoire et publication du catalogue artistique et de randonnée du Sentier). En regard de cette dépense, la recette attendue en 2024 est de 157 665 €.
- le financement d'une étude sur les pratiques des équipements culturels et festivals du territoire dans le cadre des travaux du groupe « Transition écologique dans la culture », à hauteur de 35 000 €.

Développer la lecture chez les plus jeunes

L'ALPHA :

La lecture publique est une priorité politique du projet culturel de l'agglomération. L'année 2023 aura été une année de préfiguration du nouveau Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de l'Alpha, par l'intermédiaire d'une réorganisation interne (refonte de l'organigramme et des accords de service) permettant de positionner l'équipement pour la réalisation de ses nouvelles priorités, définies au regard du projet d'agglomération et du projet culturel :

- 1- Une offre culturelle actualisée innovante et participative dans un esprit de bibliothèque troisième lieu, intégrant les enjeux de la transition écologique
- 2- L'éveil culturel et l'accompagnement à la parentalité
- 3- Une vocation sociale, une médiathèque hors les murs
- 4- L'inclusion numérique et l'éducation aux médias et à l'information
- 5- Le développement du réseau de lecture publique

Actions nouvelles en fonctionnement :

Déploiement de nouveaux projets en relation directe avec les orientations prioritaires du PCSES (18 000 €) : prestations de services pour le développement de 3 orientations prioritaires (éveil culturel et accompagnement à la parentalité, vocation sociale - médiathèque hors les murs, inclusion numérique et éducation aux médias).

Actions nouvelles en investissement :

- Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un réaménagement des espaces d'accueil en lien avec les priorités du projet culturel : une adaptation aux nouveaux usages des médiathèques, aux nouvelles pratiques culturelles, un meilleur confort d'accueil des usagers, un équipement en phase avec les enjeux de la transition écologique. <u>Budget</u> prévisionnel 25 K€ - Subvention DRAC : Recette de 50 % du coût des études : 12 500 €
- Mobilier et petit équipement (19 K€): augmentation de 15 K€ par rapport à 2023 pour permettre de financer des projets d'aménagement en relation aux enjeux du PCSES: remplacement d'assises et de petit mobilier, acquisition d'instruments de musique dans le cadre d'un projet de service de prêt d'instrument de musiques

Utiliser la nature comme espace d'expression artistique

GrandAngoulême est aujourd'hui engagé dans un projet de coopération, financé par l'Union Européenne intitulé « Hubs of innovation » ou « Hub In », au côté de sept autres villes européennes.

Ce projet vise à contribuer à la transformation et à la régénération des aires urbaines historiques, tout en préservant l'identité culturelle et sociale de chaque territoire, ainsi que l'environnement. Le projet pilote retenu par GrandAngoulême pour répondre à ces enjeux et contribuer aux réflexions sera, **le Sentier Métropolitain**.

Suite à la mise en œuvre du projet amorcée en 2023, l'année 2024 prévoit d'engager le solde de la totalité des dépenses nécessaires pour justifier le financement européen de la conception du Sentier dans le cadre du projet Hub In (hormis la certification des comptes, qui adviendra début 2025).

Assurer une solidarité territoriale fondée sur la décentralisation et la coopération

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE:

La volonté de GrandAngoulême est de franchir une nouvelle étape dans le développement du réseau des médiathèques en l'étendant graduellement à l'ensemble de l'agglomération. Ainsi en 2023, un secteur dédié a été créé pour assurer le développement et la coordination du réseau dans le nouvel organigramme de l'Alpha.

Le budget 2024 permettra d'engager la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture sur la période 2024-2026, comprenant le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser le diagnostic afin de créer le schéma communautaire de lecture publique <u>Budget prévisonnel : 30 K€.</u> Des actions culturelles permettront dans le même temps de structurer et de rendre visible cette dynamique de développement. Ce budget permettra également de passer un cap important pour l'extension du réseau de lecture publique de l'agglomération avec l'installation du logiciel de bibliothèque commun Orphée -SIGB-, ces projets informatiques ayant été freinés en 2023 suite à la cyberattaque.

POLITIQUE EVENEMENTIELLE:

Le service Culture mène une politique évènementielle de diffusion culturelle et patrimoniale sur son territoire afin de répondre aux besoins de ses habitants et de ses communes.

La refonte du dispositif de diffusion artistique (Soirs bleus) pour réaliser les objectifs du projet de développement culturel de GrandAngoulême s'effectue à enveloppe constante (150 000 €), comprenant une nouvelle ventilation venant renforcer les subventions aux communes, et intégrant 10 000 € fléchés sur l'éducation artistique et culturelle.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Bilan 2023:

En raison de la priorité donnée à la renégociation de la convention Pays d'art et d'histoire et à l'extension du label aux 38 communes ainsi qu'à la définition d'une politique patrimoniale de territoire, dont les 5 axes et le plan d'actions ont été validés par le Président en novembre 2023, le niveau d'action du service et le budget de fonctionnement correspondant ont été réduits. Ainsi, pour limiter les dépenses de 2023, il avait été décidé de n'éditer aucun « Focus ». L'activité de médiation tous publics a été, quant à elle, maintenue. 443 animations ont permis de toucher 9 100 personnes. De même, aucun investissement n'a été réalisé.

Orientations 2024:

La signature de la nouvelle convention PAH, est attendue en fin d'année. Ainsi, le montant du budget 2024 sera en hausse par rapport à l'année précédente illustrant une augmentation des actions, qui reste modérée, les services étant mobilisés sur le travail de renouvellement de la convention.

Au-delà de la poursuite des actions récurrentes de valorisation et médiation du patrimoine de l'architecture, le budget 2024 traduira une intensification du nombre et de la fréquence des visites du Trésor de la Cathédrale et la création de nouveaux ateliers enfants au Trésor de la Cathédrale

L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen

ECOLE D'ART:

En 2023, l'école d'art a mis l'accent sur des projets en lien avec le territoire. Le projet en design social de la Classe prépa sur le quartier Basseau-Angoulême s'est finalisé par une fête de quartier. Les travaux des pratiques amateur ont donné lieu à de nombreuses restitutions dans l'espace public : au Bêta, au Théâtre d'Angoulême, à l'Hôtel Saint Simon, sur le parvis et au sein des collections de l'Alpha. Le Summer Programm, résidence d'été de jeunes artistes, a permis de renforcer les liens avec les partenaires associatifs de Basseau-Angoulême.

Le budget 2024 prévoit une légère augmentation en lien avec la sécurité de l'établissement et au projet mené avec la direction enfance jeunesse pour la création d'un lieu d'accueil jeune public au sein de l'école d'art sur le site de Dirac, projet éducatif et intergénérationnel en milieu rural.

A noter également, un nouveau dispositif « mon école est une école d'art » : la pratique artistique du programme « apprendre avec l'art » favorise la transversalité des savoirs et des compétences. Ateliers, coordination, restitutions.

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME

Le conservatoire Gabriel Fauré de GrandAngoulême, classé à rayonnement Départemental par l'État, est un service public communautaire qui accueille en 2023 plus de 1 000 élèves en danse, musique et théâtre. Le mise en œuvre de cet enseignement se traduit par une action culturelle rayonnant sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, mais s'étend aussi dans le secteur scolaire en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale.

Près de 200 élèves sont accompagnés chaque semaine au sein de 5 orchestres et théâtre à l'école, renforcés en 2023 par un PEAC ambitieux lié au projet majeur du conservatoire « Le Songe de François 1er ». 2023 a également vu le début de la mise en œuvre du projet d'établissement 2022-2027 du conservatoire par deux actions concrètes, la création d'un poste de musicien intervenant en milieu scolaire et la revalorisation de l'enveloppe d'investissement instruments.

En 2024, le budget de fonctionnement traduira les hausses liées aux dépenses de personnel et à la mise en place de la sécurtisation du site, compensées en partie par la diminution du nombre de sites d'enseignement en location à la faveur de l'ouverture de l'annexe Nadia Boulanger.

En investissement, une augmentation de l'enveloppe de 20 000 € pour l'achat d'instruments, en regard d'un parc vieillissant est sollicitée.

SERVICE CULTURE:

Parcours d'Education Artistique et Culturel – Label 100% EAC

GrandAngoulême est engagé dans une démarche volontariste visant à accompagner l'accès à la culture du jeune public : fréquentation régulière des structures culturelles, rencontres avec les œuvres et les artistes, enseignements artistiques de qualité notamment. Une priorité réaffirmée dans le développement du projet culturel d'agglomération, qui a permis en 2022-23 d'impliquer 16 structures culturelles participantes, pour 1 600 jeunes bénéficiaires.

En 2024, ce dispositif bénéficiera du fléchage de 10 000 € du dispositif de diffusion artistique (ateliers avec les artistes des Soirs bleus).

Rendre plus lisible et intégrer à la stratégie culturelle de l'agglomération le soutien aux industries culturelles et créatives

La direction de la culture, nouvellement nommée, direction de la culture et de l'image, s'inscrit dans une démarche de valorisation, de lisibilité et de démocratisation de la filière de l'image. L'enveloppe dédiée aux opérateurs culturels de ce secteur, constante depuis plusieurs années, est reconduite à l'identique

•	 Subvention pour le FIBD : reconduite Subvention pour le FFA : reconduite 				
•	0	uteurs : Contribution financement juriste propriété intellectuelle Création visuelle par des artistes/illustrateurs locaux de nos communication (budget communication)	7 560 € supports	de	

•	Subvention pour l'EESI	210 000 €				
•	Participation au pôle Images MAGELIS:					
	 Dépenses fonctionnement 	300 000 €				
	 Dépenses investissement 	300 000 €				

105 - La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale

Afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, en correspondance avec la feuille de route votée en 2022, la politique sportive s'articule autour de 4 grands axes :

Favoriser l'accès au sport pour tous

Nautilis :

La fréquentation du centre s'établit à 272 735 entrées au 30 novembre 2023 et devrait atteindre, d'ici le 31 décembre, autour de 287 000 entrées pour l'année 2023, contre 340 588 en 2022 et 389 000 en 2019 (avant COVID). Cette baisse de fréquentation s'explique par les 4 mois de fermeture partielle, un mois de juillet maussade et les fuites d'eau ayant entraîné la fermeture de l'établissement pendant les 2 périodes de canicule au mois d'août.

Il n'y a pas eu de gros changements concernant le fonctionnement de l'équipement. Cependant, il est a noté que cette année 2023 a encore été particulière pour le fonctionnement de l'établissement avec la fermeture des espaces ludique et balnéo du 3 janvier au 31 avril 2023 en raison de l'augmentation du coût des fluides.

Il y a eu, pour la saison estivale, des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été avec une présence aléatoire qui a soulagé les agents de Nautilis (centre aquatique et baignades) face aux incivilités.

Pour 2024, il est attendu le résultat d'une étude sur les opportunités et une projection des améliorations fonctionnelles et organisationnelles du centre Nautilis.

Baignades de Marsac et Vindelle :

La fréquentation 2023 sur les baignades est d'environ 9 500 baigneurs ce qui est en augmentation par rapport aux années précédentes environ 4 700 baigneurs en 2021

Il n'y a pas eu d'évolution sur le fonctionnement en dehors des renforts d'agents de sécurité sur les 2 mois d'été avec une présence aléatoire qui a soulagé les sauveteurs face aux incivilités. Le budget 2024 devrait être sensiblement identique à celui de 2023.

Stade d'athlétisme :

Fréquentation : En 2023, la fréquentation scolaire a augmentée de 8 % par rapport à 2022 avec 32 500 séances. La fréquentation des clubs a retrouvé les niveaux avant covid avec 33 000 séances.

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site, une nouvelle cage de marteau a été construite sur l'espace 200M afin de renforcer la sécurité des utilisateurs de la piste de 400M. Le projet de réceptif Athlétisme est finalisé pour des travaux programmés en 2024.

Gymnase de Dirac :

Le gymnase est occupé en semaine entre 17h00 / 17h30 et 22h00 / 22h30 par les 2 clubs de basket (14,5 heures) +2,5 h et tennis (8 heures) -1,5 h de la vallée de l'échelle, ainsi que l'association de tennis ballon (4 heures). Les samedis et dimanches matins sont réservés à l'organisation des compétitions. L'association Drone Racing Arena 16 utilise l'installation le dimanche après-midi.

Le centre de loisirs l'utilise chaque mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les 3 écoles de Dirac, Garat et Bouex organisent un cycle d'activités sportives par an.

Aucune évolution n'est à noter sur le fonctionnement du site.

Centre équestre GrandAngoulême:

Le site a fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service public signé avec l'UCPA. Les dépenses liées à cet équipement sont essentiellement contractuelles, et à la mise en place du PEAPS équitation.

Forum sport santé environnement :

15ème édition – Véritable vitrine pour les associations sportives du territoire, les visiteurs représentent environ 10 % de la population de celui-ci. L'organisation associe plus de 1 700 bénévoles, plus de 135 exposants (associations partenaires...) et une quinzaine de partenaires publics et privés. Le budget 2024 devrait être constant.

<u>Dispositif Parcours d'Education des Activités Physiques et Sportive :</u>

Selon les orientations de la feuille de route sport, le dispositif a été mis en œuvre en octobre 2022 avec la mise en place de l'équitation scolaire, suivi en 2023 par le « savoir rouler à vélo ». Sur l'année 2023, une douzaine de classes ont ainsi bénéficié chacune d'un cycle de 6 séances d'équitation, soit 72 séances au total. Pour le savoir rouler à vélo, 16 classes ont bénéficié du cycle complet, avec obtention du diplôme à la fin du bloc 3, en 2023. En 2024, poursuite du développement du dispositif selon la feuille de route sport.

Budget prévisionnel : 52 K€

Fonds de concours

Actions récurrentes :

Un projet de budget 2024 de 280 000 € identique à celui de 2023 qui permet d'accompagner 1 (voir 2 si sur 2 exercices budgétaires) projet de niveau 2 (jusqu'à 25 % du montant HT des travaux plafonné à 150 K€) et plusieurs projets municipaux de niveau 1 (jusqu'à 50 % du montant HT des travaux plafonné à 20 K€).

Inscription nouvelle:

Les élus du groupe de travail sport se sont prononcés de manière favorable à l'accompagnement du projet de nouvelle tribune et d'aménagement des espaces publics portés par la Ville et le club sur le stade Lebon. Il est donc proposé d'inscrire en 2024 une somme de 150 K€, amorce d'un fonds de concours exceptionnel, une fois le projet validé. L'amorce concerne les travaux d'éclairage réalisés par la ville.

Soutenir le sport de haut niveau

Soutien au sport amateur, aux équipes semi-professionnelles et professionnelles, sportifs inscrits sur liste ministérielle Budget prévisionnel : 423,5 K€

Le budget 2024 intégrera une évolution du budget (+91 K€) due au suivi de la feuille de route sport (création du dispositif d'accompagnement des clubs dont l'activité est unique sur le territoire, le forfait d'accompagnement pour des sportifs individuels participant à des championnats de France dont le club ne serait pas soutenu par l'intermédiaire d'un autre dispositif et de la participation au transport pour certaines communes dans le cadre des PEAPS).

A cela s'ajoute deux accompagnements exceptionnels :

- l'un en direction du club ACH pour la prise en charge de la moitié de la dernière annuité du remboursement de sa dette 12,5 K€ (le club rembourse, seul, celle-ci depuis 10 ans)
- et l'autre pour l'accompagnement du club de tennis de table de Brie-Champniers en raison de la vente du centre sportif de Champniers (location de la salle pour la pratique de l'activité).

Promouvoir le sport comme vecteur santé et bien-être

Il n'y aura pas d'inscription spécifique sur ce thème en 2024. En effet, cette thématique est pour le moment traitée à travers d'autres actions menées dans la politique sportive.

L'année 2023 a été consacrée à la création de la maison sport santé de GrandAngoulême en transversalité avec le service santé et avec l'appui de nombreux partenaires extérieurs.

Les PEAPS ont également été mis en place pour inciter et développer une culture sportive dès le plus jeune âge.

De plus, lors du Forum 2024, l'organisation portera une attention particulière sur le développement du pôle santé (atelier nutrition...).

Prise en compte responsable de l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive

Le service sport s'inscrit dans la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs de manifestations.

La création d'un label « manifestation sportive propre et durable » ne nécessite pas pour le moment de budget supplémentaire.

Au fil des ans, des actions thématiques dans ce sens sont menées régulièrement par le pôle environnement lors des Forum SSE.

106 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales

A travers le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » plusieurs priorités ont été données à la politique touristique :

- Construire une stratégie touristique au-delà des festivals
- Prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale
- Préserver et valoriser la nature notamment autour du fleuve Charente et ses affluents (pilier 2)

Les orientations budgétaires 2024 traduiront :

- La suppression du service public facultatif du camping du plan d'eau de Saint Yrieix et sa mise à bail au groupe ALPHA
- L'évolution du financement de l'OTPA pour un montant de 620 000 €, en hausse de 73 000€ en raison des actions portées en 2024 sur l'axe 3 du projet d'établissement qui concerne le tourisme d'affaires, à noter que cette hausse est compensée par une croissance de recettes de la taxe de séjour (révision des tarifs en mai 2023).
- la gestion de Port l'Houmeau reprise en régie directe en 2024
- l'inscription d'une étude pour la création d'une baignade à proximité de l'Ile de Bourgine d'un montant de 15 000 € (action nouvelle)
- la création de 2 nouvelles AP

■ AP Bâtiment de Fleurac : 180 000 €

Le long de la Flowvélo existe une maison en ruine, propriété de GrandAngouleme qui pourrait être remise en état (consolidation des murs, reprise de toiture), afin de créer un abri pour les piétons et cyclotouristes. Le projet pourrait bénéficier des co-financements sur le volet Fleuve du CPER. Les études seront réalisées en 2024 et les travaux en 2025.

■ AP Port l'Houmeau : 800 000 €

A la suite du schéma directeur de l'aménagement, porté par la Ville d'Angoulême, le Département et GrandAngoulême réalisé en 2023, il a été convenu entre les 3 parties de la réalisation sur les 3 prochaine années de la réalisation de plusieurs infrastructures permettant un développement harmonieux du port ainsi qu'une sectorisation des usages.

Dans le cadre de la convention de coopération votée entre le Département de la Charente et GrandAngoulême, par le CC du 13 décembre 2023, les 2 institutions sont désignées en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes pour les parties qui les concernent :

L'OTPA est l'opérateur de GrandAngoulême en matière de politique touristique : le projet d'établissement qui repose sur 3 axes : BD et Image / Fleuve et slow tourisme / Attractivité et tourisme d'affaires se traduira dans la convention 2024, intégrant les besoins du territoire à 38 communes, la mise en œuvre du programme d'actions défini conjointement entre l'office GrandAngoulême.

L'année 2024 et les suivantes verront la déclinaison de l'axe 3 de la politique touristique de l'OTPA sur le tourisme d'affaires :

- Mise en œuvre d'actions plus offensives pour renforcer l'accueil des clientèles et accroître la visibilité du territoire
- Déploiement des movens adéquats à la promotion du tourisme d'affaires
- Recrutement d'un profil technico-commercial permettant un développement de l'offre (groupes, autocarisme, séminaires, FIBD ...)

En complément, l'OTPA sollicitera une subvention d'équipement pour l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion commerciale des groupes ; un nouvel outil de gestion des partenariats et un report de subventions liées au pass découverte non consommées en 2023.

GrandAngoulême poursuit son **schéma directeur de la randonnée** par la création de circuits de randonnée en lien avec les communes, en effectuant des prestations de balisages et en implantant de la signalétique.

- L'agglomération poursuivra également avec le groupe de travail, le projet d'amélioration de la signalétique (sentier nature, patrimoine, etc.) **de la coulée verte**.

- La valorisation des chemins de randonnées communaux non labellisés PDIPR sera également étudiée avec le groupe de travail tourisme.

107 - Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants

Le budget de la mission santé évoluera avec un nouveau projet transversal « ordonnance verte » en lien avec 4 directions de la collectivité.

Ce projet consiste à remettre gratuitement aux femmes enceintes éligibles des paniers de légumes bio et d'associer cette démarche à des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale. Ce projet est donc mené en partenariat avec le service agriculture/alimentation qui sera en charge de la partie paniers. Le service politique de la ville sera également associé à ce projet, en ciblant des femmes enceintes habitant dans les QPV. Budget prévisionnel : 23 K€

108 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030» a identifié dans son pilier 1 la nécessité d'être un territoire répondant aux besoins de tous ses habitants et de construire une politique publique plus inclusive. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes .

Ce projet d'Agglomération a été décliné dans l'organisation administrative de la collectivité avec la création d'une direction cohésion sociale regroupant des services existants et créant une mission transversale autour de la thématique égalitaire.

COHESION SOCIALE - MISSION EGALITE FEMME-HOMME

Des crédits pour le soutien et développement des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes (animation et prestations de service essentiellement) : <u>Budget prévisionnel</u> : 7 000 €

Création d'une ligne AMO pour la réalisation d'une Analyse des Besoins sociaux : 30 000 € / non réalisée sur 2023 réinscription sur 2024

Renforcement de la ligne subvention aux associations de 7 500 € et revalorisation de la convention pluriannuelle avec le CIDFF de 15 000 € à 18 000 € annuel

POLITIQUE VILLE ET MEDIATION SOCIALE

La reconduction de la dotation de la Cité de l'Emploi portée entièrement en 2024 par l'agglomération se traduit par une recette nouvelle de 50 000 € (et la dépense correspondante). Le budget global est néanmoins proposé avec une augmentation à hauteur de + 33 000 €.

3 actions correspondant à des recettes perçues et liées au nouveau contrat de ville : dispositif d'appui pour le montage des projets (appel à des prestations de consultants), une expertise sur le plan d'action de la Fabrique Prospective sur l'alimentation dans les QPV) et une aide à la définition des indicateurs d'évaluation du nouveau contrat de ville.

Une actualisation de la subvention à OMEGA à hauteur de + 2,8 % dans le cadre de l'avenant 2024 (convention pluriannuelle à renouveler dans l'année).

Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

En mai 2023, GrandAngouleme a adopté sa feuille de route relative à la transition écologique, déclinaison du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030», et plus particulièrement du pilier « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ». Elle s'attache également à décrire l'intégration des enjeux écologiques dans l'ensemble des politiques publiques et compétences de GrandAngoulême.

GrandAngoulême a fixé 4 grandes ambitions pour réaliser la transition écologique du territoire et entend intervenir pour cela au travers de ses 3 principales fonctions :

- l'exercice des compétences de la collectivité (urbanisme, transport, assainissement...)
- la gestion de la collectivité elle-même (patrimoine immobilier, flotte de véhicules...)
- l'accompagnement des acteurs du territoire (sensibilisation, animation, subventions...)

Ambition 1 : Réaliser la transition bas-carbone du territoire

Objectif 1 : Un territoire engagé pour la planification bas-carbone

Lancée en 2021, la démarche *Cartéclima* consiste à élaborer simultanément 4 documents de planification fondamentaux qui organiseront demain et pour de nombreuses années, le cadre de vie et le quotidien des habitants du territoire (SCOT valant Plan Climat, PLUi valant Plan de Mobilité)

Visant la neutralité carbone et le zéro artificialisation net à horizon 2050, ces documents fixeront des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre, de consommation et de production d'énergie ainsi que des règles puissantes pour réduire l'artificialisation, mieux gérer les eaux pluviales, ou encore construire durablement.

Après une 1^{ère} étape le 9 novembre 2023 où le Projet d'aménagement stratégique (PAS) a été débattu en conseil communautaire, un conseil communautaire en mai 2024 verra l'organisation d'un débat pour le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

D'un point de vue budgétaire, une somme de 623 K€ sera prévue au budget pour la poursuite du déroulé de la mission d'élaboration

Objectif 2 : Des services pour réduire l'impact carbone des mobilités

Pour 2024, en termes de mobilités durables, différentes propositions seront réalisées pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer la transition énergétique :

- Maintien d'un programme d'investissement ambitieux avec des crédits proposés pour le programme BHNS, la finalisation du PEM Sud Angoumois, la mise en accessibilité et la modernisation du réseau möbius, le soutien aux projets d'aménagements cyclables et la création d'aires de covoiturage.
- Ouverture d'une nouvelle opération pour développer et rajeunir le parc de vélos proposé en location avec une enveloppe globale de 740 k€ sur 2 ans pour encourager à la pratique du vélo qui viendra en complément de l'enveloppe actuelle de 240 K€ dédiée au renouvellement du parc actuel

- Développement de services de mobilités durables pour inciter à la diminution de l'usage de la voiture individuelle : navette cœur d'agglomération et nouveaux services de transport à la demande (600 K€ HT) ; expérimentation de nouvelles solutions de mobilité dans des sites pilotes (215 K€ TTC),
- Accompagnement au changement de pratiques de mobilités avec reconduction du dispositif de primes vélos (150 K€) et renforcement des actions de conseil en mobilité (125 K€ TTC).
- Participation au développement des offres ferroviaires pour 100 K€ : CPER modernisation Angoulême Saintes

Objectif 3 : Le pari de la rénovation et de l'efficacité énergétique

Afin de répondre aux enjeux nationaux d'accélération de la rénovation énergétique du parc privé, réaffirmés dans son projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », GrandAngoulême a ouvert au 1er janvier 2022 le service public d'amélioration de l'habitat, labellisé Espace Conseil France Rénov, GrandAngoulême Habitat.

Ce service gratuit s'adresse à tous les ménages, sans condition de ressources pour qu'ils puissent bénéficier de conseils personnalisés et d'un accompagnement sur mesure dans leur projet de rénovation. A compter du 1er janvier 2024, le recours à Mon Accompagnateur Rénov (MAR), Assistance à Maîtrise d'Ouvrage renforcée, sera obligatoire pour les projets de rénovation énergétique globale et performante. Afin de pouvoir proposer un accompagnement complet au particulier et conforter l'offre de services de GrandAngoulême Habitat, GrandAngoulême se positionnera pour être Mon accompagnateur Rénov à partir de juin 2024.

Par ailleurs, GrandAngoulême participera à hauteur de 10 % du montant des travaux subventionnables dans le cadre du Programme de lutte contre la précarité énergétique 2022-2027 et des OPAH-RU.

Objectif 4 : Développer les énergies renouvelables et de récupération

- Intégrer les diverses initiatives de développement d'énergie renouvelables (EnR) dans une stratégie globale
 Un crédit de 16 K€ en investissement pourrait être réservé pour augmenter le nombre de parts sociales à la SCIC-SAS Fabri K Watt pour le développement de projets d'EnR citoyens sur le territoire (26 K€ de parts sociales prises jusqu'à présent en 2021).
- Promouvoir la rénovation énergétique de bâtiments

 Une AP Réseau de chaleur de 120 K€ a été créée en 2023 dans le cadre d'une nouvelle compétence « Création, entretien, aménagement et exploitation de réseaux de chaleur et de froid » qui devrait être adoptée par GrandAngoulême en 2024. Ces premiers crédits, amenés à être réévalués dans le cadre de la validation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur du territoire, pourront être utilisés pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une étude pré-opérationnelle de type DSP en 2024.

 Le Plan climat air énergie territorial, qui sera adossé au SCoT, sera validé en mai 2024. Dans ce cadre une ligne de 50 k€ sera créée pour démarrer de premières actions sur le territoire en complément des actions menées dans le cadre des compétences de l'agglomération (verdissement de flottes de véhicules, substitution énergétique Nautilis, application du schéma directeur énergétique du patrimoine de GrandAngoulême)

Une ligne sera créée pour engager GrandAngoulême dans le dispositif de labellisation « Territoires engagés pour la transition écologique » porté par l'ADEME qui valorise l'ensemble des actions climat air énergie ainsi que le volet économie circulaire, pour 15 k€ de dépenses en 2024. Ce label remplace le label Cit'ergie pour lequel GrandAngoulême était labellisé jusqu'en 2019

GrandAngoulême poursuivra son adhésion aux structures nationales et régionales : CLER – Réseau pour la transition énergétique, Cirena (accompagnement des projets EnR citoyens), Arec (agence régionale énergie climat), et adhérera à Amorce pour le volet réseaux de chaleur, en complément des volets énergie et déchets.

Objectif 5 : Moins de déchets, plus de ressources partagées

GrandAngoulême poursuivra ses efforts de prévention pour la réduction des déchets :

- En 2024, une caractérisation des déchets sera prévue par secteur type, par flux (déchets alimentaires compris), et selon le type de contenant (bac ou colonne). Les enseignements de ces caractérisations permettent d'orienter l'effort de communication / sensibilisation, ainsi que cibler les publics Budget prévisionnel : 30 K€
- Afin d'assurer une meilleure compréhension des transitions nécessaires et de leur calendrier ainsi que l'explication des nouveaux gestes et habitudes à adopter, une exposition sur la loi AGEC sera proposée : des partenaires seront mobilisés sur cette opération, qui permettra aussi de mesurer tous les aspects d'un produit : sa conception, son utilisation, sa fin de vie, sa réutilisation ou son réemploi. Budget prévisionnel : 35 K€
- Exposition « Opération Foyers témoins » : Budget prévisionnel : 8 K€. L'opération « foyers témoins » a été réalisée en 2023 auprès de 5 foyers volontaires. Il est proposé d'organiser une exposition pour faire un retour sur cette opération afin de faire prendre conscience qu'au sein du foyer, les déchets ne sont pas une fatalité, mais peuvent être réduits voire parfois supprimés, rien qu'en modifiant nos achats ou en passant un peu de temps pour réaliser soimême des opérations que l'on confie souvent à des industriels lointains.
- Aménagement du « lieu partagé » : en 2024, Grandangoulême consacrera des crédits budgétaires à l'aménagement du lieu partagé dont les travaux, en collaboration avec CALITOM, s'achèvent.

Ambition 2 : Préserver et régénérer le vivant

Objectif 6 : Connaitre pour mieux protéger

Les actions en matière de biodiversité, qu'elles soient territoriales ou dans l'exercice direct des compétences de l'agglomération, sont coordonnées par la Direction de de la transition écologique qui a élaboré depuis 2021 un atlas de biodiversité intercommunal, socle de connaissances de la richesse écologique du territoire. Ces connaissances sont complétées d'une stratégie intercommunale de biodiversité votée en juillet 2024

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de décliner des actions telles que :

- La poursuite de l'animation des programmes pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable menés avec Charente Nature, et le concours de la Fédération de Chasse, les Jardins d'Isis et les Compagnons du Végétal et de prestataires réalisant des animations artistiques. Il s'agit de maintenir la montée en puissance de ces programmes depuis le début de l'atlas de biodiversité;
- La continuation de prestations diverses en droite ligne des conclusions de l'atlas de biodiversité intercommunale incluant : atelier de formation sur la gestion écologique des espaces publics, sorties natures, animations d'été, présentation programmée des résultats de l'atlas, inclusion aux programmes culturels (soirs bleus);

• La poursuite de l'acquisition de connaissances : Dans le cadre d'une adhésion au CEREMA pour 2 K€, GrandAngoulême engagerait une collaboration autour de la définition de la trame noire (qualité de la biodiversité nocturne), en complément de la trame verte et bleue issue de l'atlas de biodiversité

Enfin, dans le cadre de Cartéclima, **l'inventaire des zones humides** ainsi que la caractérisation des sols (montant total sur 3 ans de 560 k€), permettant de qualifier la trame brune, finaliseront une connaissance exhaustive des enjeux écologiques de l'agglomération qui seront traduits dans le SCoT-AEC et dans le PLUi et accompagneront les plans d'actions thématiques (plan climat, programme alimentaire territorial,...)

Objectif 7 : Un territoire engagé pour aménager er gérer durablement l'espace

L'action de mise en valeur, reconquête et préservation de la biodiversité nécessite de gérer les espaces, tant par une maîtrise foncière que de maîtrise d'usage. GrandAngoulême intervient dans ce domaine depuis 20 ans en finançant l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels sur l'entretien de certains sites.

Cette première action doit être poursuivie et amplifiée par une véritable stratégie qui a été initiée en 2023 et sera finalisée en 2024. Pour initier la mise en œuvre de cette stratégie spécifique, cette étude serait traduite de manière opérationnelle par une première inscription de 100 k€ relative à l'acquisition foncière de sites d'intérêts communautaires et à la définition de plan de gestion associés. En 2024, cela pourrait notamment se traduire par l'acquisition tripartite avec le CD 16 et la Ville d'Angoulême de la rive gauche du méandre de la Charente dans le secteur de la SNPE, dont l'étude environnementale en cours confirme le fort intérêt.

La territorialisation de la préservation nécessite par ailleurs de faciliter les projets communaux de requalification des espaces publics. Dès 2024 peut être envisagé un premier règlement d'intervention pour la biodiversité :

- En fonctionnement, pour accompagner les projets des communes en matière de plan de gestion de sites remarquables, de définitions de plans bocagers communaux, ou de manifestations compatibles avec la stratégie intercommunale de biodiversité.
- En investissement, l'accompagnement de projets communaux favorisant les projets de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, l'accompagnement à une gestion durable des forêts est indispensable car celles-ci sont au carrefour de bénéfices : puits de carbone, réservoir de biodiversité, développement de produits biosourcés et de bois énergie notamment. Une première action pourrait initier cette démarche en 2024.

Sur son patrimoine, GrandAngoulême définirait en 2024 un projet d'aménagement favorisant la biodiversité sur le site de Krysalide (en tant que corridor), en prenant en compte les richesses écologiques avoisinantes (bois de Saint Michel, site Natura 2000 des Eaux claires à proximité.

GrandAngoulême poursuivra en 2024 son accompagnement auprès des Jardins d'Isis pour l'animation du club nature Plume et auprès de l'Eschalou pour l'animation du site de la tuilerie de Niollet.

Enfin, des actions de communications seront développées spécifiquement pour ce qui concerne la gestion des espèces exotiques envahissantes : poursuite du maillage visant à limiter la prolifération des reines de frelons asiatiques, communication sur le moustique tigre, le raisin d'Amérique, formation de référents communaux sur l'ambroisie avec l'ARS.

• Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière

Il est proposé de réinscrire des crédits pour des études complémentaires concernant le projet de Marché d'Intérêt Local (20 000 €), dans le cadre de la finalisation du projet et de sa concrétisation courant 2024 (acquisition par la SAEML Territoires Charente du site identifié, et accueil des premiers acteurs).

Seront poursuivis:

- Le dispositif d'espace test maraîchage bio à La Couronne
- Le déploiement d'espaces test en archipel en lien avec les communes de la communauté d'agglomération
- l'animation sur la préservation et la valorisation du foncier agricole à travers une convention avec l'association Terre de Liens (5 000€).

Accompagnement ves l'agroécologie <u>Budget prévisionnel : 44 500 € :</u> Proposition de formations destinées aux élus, techniciens communaux et/ou agriculteurs, sur des thématiques agroécologiques et prestation pour l'animation du collectif agroforesterie (1 000 €). Poursuite des partenariats avec les associations engagées sur cette thématique et porteuses d'initiatives territoriales (Convention pluriannuelle avec Les compagnons du végétal, 25 000 € ; convention avec la Maison de l'Agriculture Biologique pour le cofinancement de diagnostics de conversion à la bio, 4 000 € ; convention avec Paysans Charente Bio, 12 000 €)

Implication citoyenne et des élus locaux Budget prévisionnel : 15 130 €

Poursuite du financement des programmes pédagogiques dans les écoles, pour le volet découverte de fermes.

Action nouvelle : proposition d'un voyage d'études dans une collectivité territoriale de France métropolitaine, ouvert aux élus du groupe de travail agriculture, afin de découvrir et s'inspirer d'initiatives développées dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux.

Education et soutien alimentation locale Budget prévisonnel : 98 K€

Poursuite du soutien aux Gastronomades (convention avec l'association, 30 000 €) et poursuite de l'animation du réseau Bien Manger à l'Ecole (3 formations pour les cuisiniers, 5 ateliers culinaires étudiants, audits ecocert pour les communes)

Action nouvelle : déploiement d'une action grand public axée sur la pédagogie alimentaire et mise en place d'une expérimentation au profit des femmes enceintes : financement de la distribution hebdomadaire de paniers de légumes biologiques.

Soutien aux filières agricoles locales <u>Budget prévisonnel</u> : 16 K€

Poursuite de la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Formalisation d'actions en commun avec la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord, sur les circuits courts, dans le cadre du contrat régional

Ambition 3 : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau

Objectif 11 : Un service public de l'eau modernisé et attentif à la ressource

 L'Agence de l'eau Adour-Garonne a conditionné le versement de son aide complémentaire « plan de relance », à hauteur de 3 millions d'euros, relative à la restructuration de l'usine d'eau potable du Pontil d'un montant de 24 millions d'euros, à la réalisation d'une étude de délimitation de zones où des actions de préservation de la qualité du captage des **sources de la Touvre**, et notamment sur les pollutions diffuses, doivent être engagées. Pour répondre à cette demande, GrandAngoulême a souhaité solliciter l'EPTB Charente afin de connaître les modalités d'un coportage GrandAngoulême /EPTB Charente d'un programme de préservation de la qualité de l'eau à large échelle qui dépasse son périmètre de compétence et relève d'un caractère stratégique à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Le partenariat entre l'EPTB Charente et GrandAngoulême est organisé par une convention sur une durée de 2 ans. Au 2ème semestre 2024, il est prévu une animation avec communication sur le programme des actions. <u>Budget prévisionnel</u> : 22,2 k€

- Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, notifié en décembre 2023, devra permettre d'adopter une stratégie globale, chiffrée et cohérente de la gestion de l'eau dans le respect des exigences règlementaires à l'échelle des 38 communes. Les priorités portent sur la mise à niveau des équipements en intégrant la qualité des ressources et les ressources complémentaires dans le cadre du plan de secours. Le délai de l'étude du schéma directeur de l'eau potable porte sur 24 mois. Une aide financière de l'Agence de l'Eau sera possible à hauteur de 50 % maximum du montant du schéma directeur de l'eau potable. <u>Budget prévisionnel</u> : 150 k€
- Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques. Dans un premier temps, la mise en place du PGSSE commencera par le secteur sud (ex SIAEP de la Boëme) et se poursuivra sur le secteur nord (Ex SIAEP de la région de Champniers). Budget prévisionnel : 42 k€
- La station d'épuration de Frégeneuil produit de l'eau épurée, actuellement rejetée dans la Charente. La réutilisation (REUT) permettrait de réutiliser cette ressource là où on utilise l'eau potable ou de l'eau prélevée dans le milieu naturel. Les usages envisagés sont la constitution du polymère sur la station elle-même pour économiser l'eau potable, l'alimentation de l'aire de lavage des camions sur le site de Frégeneuil ainsi que le service de nettoiement et les serres municipales de la ville d'Angoulême. Des aides financières de l'Agence de l'Eau et de la Région seront possible à hauteur de 70 %. <u>Budget prévisionnel</u> : 100 k€ (AP)

Objectif 13 : Réduire le risque inondation et préserver les milieux aquatiques

En Charente, le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) est un outil de contractualisation entre l'Etat et l'EPTB Charente. Son objectif est de réduire les conséquences dommageables des inondations sur le Territoire à Risque Important (TRI) Saintes Cognac Angoulême, zone qui concentre un nombre important d'enjeux exposés à ce risque (population et emplois). L'EPTB Charente dispose des compétences techniques et statutaires pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur le territoire de GrandAngoulême pour les propriétaires de bâtiments exposés au risque d'inondation du fleuve Charente. <u>Budget prévisionnel</u> : 10 k€

Dans le cadre du projet de la **nouvelle définition de la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)**, Charente Eaux va accompagner la collectivité. Les objectifs porteront sur une réflexion sur la définition de la compétence GEPU et sur la gestion du quotidien par les communes. <u>Budget prévisionnel</u> : 15 k€

Ambition 4 : Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême

Objectif 14 : Une collectivité moins émettrice en GES

En 2023, GrandAngoulême a réalisé une **étude d'opportunité multi-énergie de conversion de sa flotte bus et poids lourds**. Ainsi, plusieurs autorisations de programme de verdissement de la flotte seront proposées pour la flotte de transports collectifs mais également sur les porteurs de déchetteries.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sobriété interne, plusieurs sites ont été identifiés pour **développer de la production d'électricité solaire avec l'installation de panneaux photovoltaiques** permettant à GrandAngoulême de bénéficier de tarifs minorés pour les achats d'électricité sur ses installations consommatrices dans un rayion de 2km en milieu urbain. Une AP de 1,4 M€ sera ainsi inscrite au projet de BP 2024.

Enfin, 2024 verra le commencement des travaux de **remplacement des éclairages publics des zones d'activités** qui s'étaleront sur 18 mois et permettront un gain de 51% sur la consommation énergétiques mais également de 51% sur la puissance installée.

Objectif 15 : Des achats maitrisés et plus responsables

Avec un volume d'achats annuel de **70 millions d'euros**, GrandAngoulême est assujettie à l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Le SPASER est à la fois un document opérationnel et une feuille de route pour encourager les achats publics responsables intégrant des critères sociaux, environnementaux et économiques pour favoriser le développement durable et de contribuer à des pratiques éthiques et responsables dans l'achat public.

Outre le fait de se conformer à la réglementation, l'adoption d'un SPASER témoigne d'une profonde volonté de renforcer et d'accentuer la politique d'achat responsable de la Communauté d'Agglomération.

GrandAngoulême conçoit la commande publique comme un **outil de l'action publique locale au service de la transition écologique.**

Initiée, construite et élaborée de façon concertée et partagée, l'Agglomération a privilégié une démarche participative et collaborative de construction du SPASER afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, au-delà de son administration et ses élus, GrandAngoulême a également associé les partenaires du territoire (Adapei 16, ARU, CAPEB, CCI, CDJ, Chambre d'agriculture de la Charente, CMA Charente, CPME 16, Croix-Rouge, FFB, INAE Nouvelle-Aquitaine, UP-MEDEF, ...) à la construction du SPASER.

Par ailleurs, le SPASER se veut conçu dans une culture commune de l'achat public responsable au sein de l'agglomération afin de disposer notamment d'un plan stratégique d'achats partagé avec ses 38 communes membres dans le cadre de la création d'une centrale d'achats intercommunale.

Son adoption sera débattu en conseil communautaire en mai 2024.

Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois

301 - Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Conformément à la feuille de route votée en 2022 et dans continuité des actions menées en 2023, l'année 2024 verra la mise en œuvre et le prolongement des actions concourant à la réalisation des différents enjeux identifiés.

En 2024, au regard des actualités et du contexte global, 2 thématiques transversales seront renforcées au travers du programme d'actions :

- Le soutien à l'étudiant (vie étudiante, projet étudiants, entrepreneuriat...)
- Le soutien à la prise en compte des transitions dans les projets des entreprises

ENJEU 1 Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

Le schéma foncier économique a été adopté en fin d'année 2023 et il permet à l'agglomération d'avoir un document de référence permettant de guider la politique foncière/immobilière à vocation économique.

La mise en œuvre des actions du schéma foncier économique implique de se doter d'une stratégie de compensation et d'acquisition foncière, avec des inscriptions de crédits en concertation avec la DSFI.

Le volet entretien des Zones d'activité fait l'objet d'un plan de gestion pluri annuel.

Un volet «pédagogie et explication des enjeux liés à la zéro artificialisation nette »/ « évaluation de projet d'autoconsommation dans les ZA » à destination des acteurs économiques sera également porté et fera l'objet d'un programme d'animation animé par la direction.

Sur le technoparc Krysalide, une expérimentation sera menée en lien avec les directions Transition écologique et Espaces publics afin d'évaluer les approches environnementales dans la gestion d'un parc d'activités (action Green Spot)

Enfin, l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de la Nouvelle Aquitaine sera renouvelée et la présence sur les salons dédiés à l'attractivité renforcée, en cohérence avec le service marketing.

ENJEU 2 Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux économiques et technologiques

Mettre en œuvre le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) et notamment la réalisation d'une maison des étudiants répondant aux besoins, avec le cofinancment en partenariat avec le Département de la Charente d'un poste **d'animation de la vie étudiante**.

GrandAngoulême poursuivra également son soutien au Centre d'information Jeunesse, du SCUCC, au titre de la vie étudiante.

Un **accompagnement à l'internationalisation** des projets étudiants est envisagé afin de tenir compte des sollicitations des écoles pour contribuer à la promotion et à l'attractivité.

Par ailleurs, GrandAngoulême participera en 2024 via une contribution spécifique avec le syndicat mixte du pôle image au fonctionnement de l'école 42.

Dans le cadre de sa politique de l'Image, piloté par la direction de la Culture, GrandAngoulême contribue également au financement du campus de l'Image.

Renforcer la recherche et le transfert de technologie

- # Intensification de la recherche : projets de recherche, soutien à l'accueil de jeunes chercheurs, cofinancement de colloques scientifiques...
- # Conforter les pôles de compétences et faire émerger des nouveaux secteurs
- # Développer l'innovation et Développement de la filière hydrogène sur GrandAngoulême

En 2024, il s'agit également de poursuivre les travaux pour donner les conditions favorables à l'implantation sur le territoire **d'une plate forme technologique dédiée aux technologies immersives, en** lien avec Eurekatech et Magelis), projet intégré dans l'AP 95 dotée de 30 000 €/an – ce projet est toujours inscrit au CPER.

<u>Le paysage des clusters et des associations d'entreprises est en cours de redéfinition en</u> région Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, GrandAngoulême poursuivra son soutien au cluster **SPN** dans l'attente de la création du pole de compétitivité régional ENTER

Un soutien en concertation avec le pole Magelis, la région NA et la métropole de Bordeaux est apporté au cluster des Jeux Vidéos, **SO GAMES**.

La nouvelle association des studios d'animation, **BoCCAJ**, sera également financée sur une année de démarrage.

ENJEU 3 Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

Développer la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire

Acter la dynamique des acteurs de l'enseignement supérieur dans leur volonté de renforcer l'entrepreneuriat et compléter l'action de la technopole avec l'organisation d'un événement de valorisation de l'entrepreneuriat étudiant.

Programme d'actions de la technopole Eurekatech et rôle d'ensemblier de Territoire d'industrie

Les principales orientations de la technopole pour 2024 portent sur l'entrepreneuriat étudiant en concertation avec Nouvelle Aquitaine Technopoles, la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route spécifique Innovation & transitions et le déploiement du programme territoire d'industrie.

Favoriser les projets innovants à impact positif

Cette action prendra la forme dun Appel à projets innovation, d'un soutien à l'achat public et à l'expérimentation de services innovants et de l'accompagnement des entreprises dans la réalisation de **diagnostic carbone**.

Déployer le dispositif CITELAB

Animation et soutien au plan d'actions du Citelab

Poursuivre l'effort de co-financement des entreprises en création ou en développement

La stimulation de l'entrepreneuriat sera poursuivie avec la reconduciton de l'enveloppe de subventions AdelTpe.

La facilitation du développement des entreprises et l'appui à l'investissement sont proposées au travers de **l'ouverture d'un nouveau cycle de d'aide l'immobilier.** Une nouvelle AP aide à l'immobilier est proposée à la création en 2024 ciblant les projets de densification des zones d'activités, dotée de 700 K€ sur 3 ans. Une partie des recettes proviendra des fonds restitués par les fonds de prêts d'honneur croissance et urgence Covid.

Renforcer l'attractivité du territoire

GrandAngoulême poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité de son territoire grâce à un marketing territorial axé sur 3 objectifs prioritaires :

- Valorisation des savoir-faire des entreprises locales (création de contenus, évènementiels...)
- Attractivité des talents avec un focus sur les étudiants
- Marketing des dispositifs de développement économique

302 - Une économie sociale et solidaire pour un autre type de richesse

Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement

Une plateforme, développée par la Chambre régionale de l'ESS contribuera à plus de lisibilité des acteurs de l'accompagnement des projets ESS sur le territoire.

Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

Les différents évènements contribuant à cet objectif se poursuivront : rencontres, rendez-vous d'affaire engagés ...

Accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire

Une action de sensibilisation sous forme d'un appel à projets sera lancée en 2024.

303 – Un emploi pour tous

L'ensemble des subventions liées aux acteurs de l'emploi seront reconduites.

Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale

La convention avec la Mission Locale, acteur majeur pour l'insertion des jeunes, a été renégociée sur la base d'une contribution de 1,61 €/habitant et sur une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2026.

Le **partenariat avec l'école de la deuxième chance** sera renouvelé, et son l'implantation sur le site du Maine Gagnaud est en cours. A ce titre, l'opération de réhabilitation devrait entrer en phase travaux, avec une inscription de l'ordre de 500 K€ prévue au projet de BP 2024.

La participation au FOFE est renouvelée ainsi que le soutien des associations d'insertion professionnelles et sociales.

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le PLIE doit voir son protocole renouvelé, la plateforme des clauses sociales doit consolider son financement et des ateliers seront financés dans le cadre du service public pour l'insertion et l'emploi.

304 – Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité

Renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local

Poursuite de l'action 'Vitrines' du projet 'Made in France'.

Poursuite de l'action « AAP Commerce local » en faveur du commerce de proximité

Optimiser la livraison de proximité: le dernier kilomètre

Poursuite de la démarche InTerLUD par LUD+ : mise en œuvre de la charte de la logistique urbaine (Aménager les aires de livraison, Mettre en place des solutions de voirie partagée, Encourager les livraisons en horaires décalés, Accompagner les communes de l'Agglo à mettre en place des point relais / consignes, Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique...). Cette action bénéficie d'un cofinancement.

Accompagner l'évolution et de développement du commerce

Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces Création d'un guide 'Objectif Centralités'

Soutenir financièrement les porteurs de projets: aide à l'investissement des TPE via Adel Le soutien à l'investissement sera réalisé au travers de subventions dans le cadre de Adel TPE avec un financement spécial à destination des commerces.

Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré

Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial : fonds de concours au 'dernier commerce'

Renouvellement du Fonds de concours au 'dernier commerce' (communes) et poursuite de la cotisation à Manacom - association des managers du commerce

Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes Cette action pourrait prendre la forme de la création d'un fonds en faveur de la dynamisation des centralités.

Renforcer les centralités

Poursuite du partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie pour la mise à jour de l'observatoire

Conforter les centralités par des dispositifs harmonisés

Enveloppe dédiée à la poursuite d'études pour les communes de l'ORT Modification du RLPi pour prendre en compte les nouvelles réglementations

Requalifier les espaces commerciaux

GrandAngoulême a répondu à l'AMI Transformation des zones commerciales à l'automne dernier avec un dossier fléché sur la zone de Chantemerle. En cas de réponse favorable, l'étude fera l'objet d'un cofinancement à près de 80 %.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR BUDGET

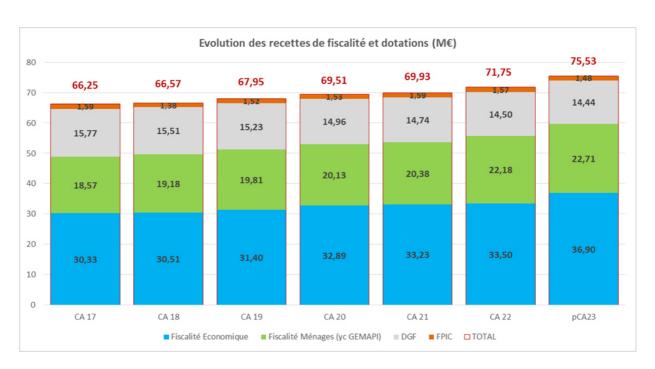
Particularités de l'année 2024 : le budget annexe Camping est ouvert temporairement, dans l'attente de la modification des statuts et la suppression du service public du Camping suite à la délibération n°2023.12.232 et la modification des statuts de GrandAngoulême.

4.1 LE BUDGET PRINCIPAL

A. Les prévisions de recettes

Fiscalité et dotations

Avec 75,5 M€ en 2023, les principales recettes de la collectivité sont constituées pour près de 80% de fiscalité (59,6 M€) et pour environ 20% de compensations et dotations de l'Etat (15,9 M€). L'évolution moyenne annuelle de ces recettes sur la période 2017-2023 a été de + 2,2% représentant une recette supplémentaire annuelle de près de 1,55 M€.



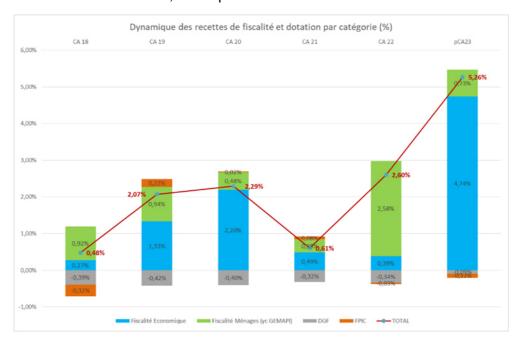
NB : Mise en œuvre en 2018, la GEMAPI est ici désormais intégrée à la fiscalité ménages. Si cette taxe impacte la TH, la TFB, la TFNB et la CFE, la part de recettes assise sur le foncier bâti des ménages reste prépondérante pour environ 63 % en 2023. Son produit total est passé de 259 K€ en 2018 à 420 K€ en 2023, soit une augmentation moyenne annuelle de plus de 10 %.

La dynamique de la fiscalité économique entre 2017 et 2023 a été de + 3,3 % représentant un supplément de recettes moyen de 1,1 M€ par an. La dynamique de la fiscalité ménages a été de + 3,4 % pour un gain de 690 K€. En moyenne, les recettes fiscales ont ainsi progressé de 1,8 M€ par an (+3,4 %).

Sur la période, on note l'impact de la crise sanitaire de 2020 sur la dynamique de fiscalité économique de 2021 et 2022, suivi d'un rebond important porté par l'actualisation des bases

foncières de 7,1 % et par la croissance de la TVA nationale en 2023. On observe par ailleurs l'effet de l'inflation élevée sur l'actualisation des bases foncières et donc sur la fiscalité ménages de 2022.

Les dotations de l'Etat ont en revanche baissé en moyenne de 240 K€ par an, ramenant la croissance de ces recettes à 1,55 M€ par an.



Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le pouvoir de modulation du taux porte désormais sur 2 taxes uniquement : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe sur le foncier bâti (TFB). A titre indicatif, le taux de CFE est actuellement de 25,72 % pour un taux plafond de 26,56 %. Cet écart de taux équivaut à un produit d'environ 550 K€.

Le taux de foncier bâti est de 0,406 %. Avec un taux de 1 %, le produit supplémentaire serait de l'ordre d'1,1 M€.

NB : le taux de CFE ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré (TMP) des deux taxes foncières constatées sur le territoire de l'intercommunalité.

Le projet de budget 2024 sera proposé à taux de fiscalité constants donc inchangés par rapport à 2023, poursuivant ainsi la stabilité des taux depuis 2017 (hors GEMAPI).

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à près de 86 M€ contre 83,2 M€ au BP 2023, soit une progression de 2,8 M€ et de 3,4 % par rapport au BP 2023.

La majeure partie (90 %) est représentée par la fiscalité, les compensations et dotations de l'Etat évaluées à 77,7 M€ en progression de + 2,9 % par rapport aux montants perçus en 2023 et + 5,2 % par rapport aux montants inscrits au BP 2023.

	20	23	2024	Var. par rap	pport au BP	Var. par rap	port au pCA
	BP	pCA	ОВ	€	%	€	%
Fiscalité Economique	34 742 367	36 900 668	38 269 082	3 526 715	10,2%	1 368 414	3,7%
CVAE - Comp TVA	9 419 420	10 327 073	10 183 000	763 580	8,1%	-144 073	-1,4%
CFE	11 835 466	11 914 752	12 687 000	851 534	7,2%	772 248	6,5%
All Comp CFE	3 748 782	4 107 710	4 836 000	1 087 218	29,0%	728 290	17,7%
TASCOM	2 308 424	2 977 310	2 971 000	662 576	28,7%	-6 310	-0,2%
IFER	1 008 377	1 151 925	1 200 000	191 623	19,0%	48 075	4,2%
DCRTP	2 484 016	2 484 016	2 454 200	-29 816	-1,2%	-29 816	-1,2%
FNGIR	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0	0,0%	0	0,0%
Taxe Séjour	450000	450 000	450 000	0	0,0%	0	0,0%
Paris hipp.	3 500	3 500	3 500	0	0,0%	0	0,0%
Fiscalité Ménages	23 297 556	22 708 292	23 733 300	435 744	1,9%	1 025 008	4,5%
TH - RS	752 438	774 001	803 000	50 562	6,7%	28 999	3,7%
TH - TVA Transférée	20 999 925	20 359 380	21 267 000	267 075	1,3%	907 620	4,5%
TFB	730 255	735 005	767 000	36 745	5,0%	31 995	4,4%
TFNB	124 938	124 342	127900	2 962	2,4%	3 558	2,9%
TATFNB	230 000	243 395	247000	17 000	7,4%	3 605	1,5%
All Comp TF	40 000	51 810	53 400	13 400	33,5%	1 590	3,1%
GEMAPI (recette affectée)	420 000	420 359	468 000	48 000	11,4%	47 641	11,3%
TOTAL FISCALITE	58 039 923	59 608 960	62 002 382	3 962 459	6,8%	2 393 422	4,0%
Dotations	15 833 500	15 919 046	15 719 000	-114 500	-0,7%	-200 046	-1,3%
DGF	14 267 500	14 435 612	14 271 000	3 500	0,0%	-164 612	-1,1%
FPIC	1 566 000	1 483 434	1 448 000	-118 000	-7,5%	-35 434	-2,4%
TOTAL FISCALITE ET DOTATIONS	73 873 423	75 528 006	77 721 382	3 847 959	5,2%	2 193 376	2,9%

Le PLF 2023 a retenu l'étalement de la suppression de la CVAE sur deux ans : 2023 et 2024. Le montant de la compensation associée à cette perte de recette est égal à la moyenne du produit de CVAE 2020-2023 dite « CVAE socle », soit 9,7 M€, complété d'une part dynamique égale à la croissance de TVA nationale entre 2023 et 2024, et dont le montant définitif ne sera connu qu'à l'automne 2024. A ce stade, le taux de croissance de TVA nationale a été estimé à 4,5 % (contre 3,7 % en 2023), soit une part dynamique de 439 K€.

Depuis 2018, compte tenu de son mode de calcul, le coefficient d'actualisation des bases foncières suit le niveau de l'inflation. Avec le niveau d'inflation enregistré entre novembre 2022 et novembre 2023, le coefficient d'actualisation s'établit à 3,9 % pour 2024 contre 7,1 % en 2023. Ce coefficient impacte les produits de CFE (y compris les compensations) et de taxes foncières.

Une dynamique importante de + 4,5 % est également attendue de la fraction de TVA perçue en contrepartie de la taxe d'habitation : + 908 K€ par rapport au projet de CA 2023.

A ce stade de la construction budgétaire et dans l'attente des notifications de la DDFiP, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est prévu en légère hausse à 1,2 M€ et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) a été ajustée sur la réalisation 2023 avec 2,97 M€.

Le FNGIR est reconduit à l'identique mais la DCRTP est inscrite en légère diminution, conformément aux orientations de la loi de fiannces et dans l'attente de la notification de son montant.

La DGF est prévue en baisse de 165 K€. Elle est composée d'une part de dotation d'intercommunalité pour 3 310 K€, à peu près stable chaque année, et d'une part de dotation de compensation, évaluée pour 2024 à 10 962 K€ comprenant entre autres la compensation part salaire (CPS) de l'ancienne TP.

C'est cette part qui est écrêtée, année après année, pour financer les différents abondements de la DGF communale (communes + EPCI).

La taxe de séjour est reconduite à 450 K€ mais elle pourrait bénéficier d'un certain dynamisme en lien avec le développement du tourisme d'affaires.

La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) permet de financer les dépenses consacrées par GrandAngoulême à l'exercice de cette compétence et correspond aux contributions que l'agglomération verse aux syndicats de bassins à qui elle a transféré la compétence. En fonction des informations des trois syndicats de bassin, le produit nécessaire en 2024 pour couvrir les contributions aux syndicats s'élèverait à 395 K€ auquel il convient d'ajouter le coût de la rémunération du technicien GEMAPI chargé de la coordination de l'action des syndicats, ainsi que diverses dépenses affectées. Le produit attendu s'établirait ainsi à 468 K€, en progression de 11 % par rapport à celui inscrit au BP 2023. Pour mémoire, ce produit attendu est réparti par les services fiscaux entre la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires), les taxes foncières et la contribution économique territoriale

Recettes des équipements

Les recettes des équipements sont projetées en augmentation de 8 % par rapport au BP 2023, sous l'effet des revalorisations tarifaires adoptées pour l'année 2024 et de l'augmentation de la fréquentation pour les équipements dans le domaine de l'enfance jeunesse. A noter que cette augmentation tient compte de la fermeture du centre sportif des Montagnes.

Les inscriptions restent toutefois prudentes en comparaison du projet de Compte administratif 2023, la fréquentation pouvant fluctuer selon les conditions météorologiques ou le pouvoir d'achat des ménages.

Equipement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	pCA 2023	OB 2024
CONSERVATOIRE	308 099 €	287 801 €	283 083 €	303 591 €	282 500 €	300 610 €	302 100 €
ECOLE D'ARTS	101 230 €	78 632 €	78 605 €	93 218 €	85 000 €	98 411 €	86 700 €
NAUTILIS	1 223 887 €	864 408 €	547 622 €	1 377 198 €	1 097 000 €	1 262 963 €	1 233 000 €
CENTRE SPORTIF MONTAGNES	58 042 €	42 398 €	32 630 €	57 486 €	55 640 €	32 801 €	0€
ALSH ALVEOLE	85 403 €	46 746 €	100 941 €	120 578 €	108 000 €	136 476 €	120 000 €
CRECHE LES POUSSINS	206 433 €	128 052 €	229 162 €	240 502 €	291 000 €	330 408 €	337 040 €
TOTAL EQUIPEMENTS	1 983 094 €	1 448 037 €	1 272 043 €	2 192 573 €	1 919 140 €	2 161 668 €	2 078 840 €

Autres recettes

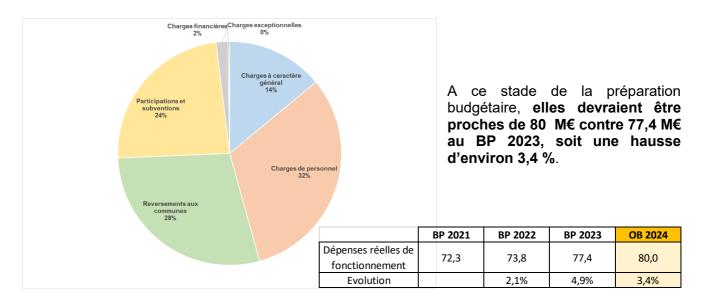
Les autres recettes sont globalement stables :

- Hors recettes équipements, le chapitre relatif aux produits des services intègre des refacturations vers les budgets annexes ou le SMAPE, ainsi que les refacturations de services communs ou de prestations de services
- Les autres produits de gestion courante, qui concernent essentiellement les loyers des bâtiments industriels et commerciaux, sont prévus en légère diminution suite à des cessions d'actifs.

Au total, les recettes de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 86 M€, en progression de près de 2,9 M€ par rapport au BP 2023 et de 3,4 %, principalement sous l'effet de la fiscalité.

B. Les prévisions de dépenses par chapitres budgétaires

• Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont composées de charges de personnel (32 %), de reversements aux communes membres (28 %), de charges à caractère général (14 %), de subventions et participations diverses (24 %) et de charges financières (2 %).



En effet, malgré l'accalmie sur le front du prix des énergies, le projet de BP 2024 comprend des évolutions de dépenses en lien avec la progression de l'inflation, tant sur les dépenses directes de la collectivité que sur les participations à des organismes tiers, des décisions gouvernementales en matière de RH sur la revalorisation des salaires et l'augmentation des taux d'intérêt qui impacte les charges financières.

Il traduira également les engagements prévus dans le projet d'agglomération et les objectifs des feuilles de route qui déclinent les ambitions politiques.

❖ Le chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général seront impactées :

- > par une modification du périmètre avec l'intégration de l'assurance du personnel, auparavant inclus dans le chapitre des charges de personnel, pour 245 K€
- > par une augmentation des frais d'études, dont une grande partie relève du volet des mobilités avec une possibilité de financement via un reversement du VM
- > par l'augmentation de différents postes de dépenses sous l'effet de l'inflation (frais de nettoyage, entretien des espaces verts, alimentation, diverses prestations de service, achat de papier et impressions, ...) et du renforcement de la sécurité des sites accueillant du public (frais de gardiennage)
- ➤ Par des dépenses de prestations en lien avec la reconstruction du système d'information suite à la cyberattaque subie à l'été 2023 pour 200 K€
- > Par des dépenses en lien avec des expérimentations sur des territoires pilotes ou des dispositifs innovants dans le cadre de la déclinaison des diverses feuilles de route du projet de territoire.

Elles devraient être proches de 12 M€ en augmentation de 5,6%.

❖ Le chapitre 65 – Subventions et participations

Pour les subventions et participations diverses, les propositions pourraient s'établir à environ 18,9 M€, soit en augmentation de 0,5 M€ et 2,5 % par rapport à 2023, sous l'effet de :

- L'évolution des participations statutaires et l'augmentation des budgets de nos partenaires, dont le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à + 306 K€, les syndicats de rivières auxquels sont délégués l'exercice de la compétence GEMAPI avec une augmentation de 18,3 K€ avec un financement par la taxe ou encore l'office du tourisme du pays d'Angoulême avec une évolution de + 73 K€. A noter que tous n'ont pas encore adopté leur budget 2024 et que des évolutions peuvent encore intervenir.
- L'évolution des enveloppes de subventions, avec + 430 K€, pour différents partenaires dans le cadre de la déclinaison des feuilles de route et des objectifs du projet de territoire ou la reconduction de dispositifs dont les montants avaient évolué en cours d'année 2023 (primes vélos)
- Les subventions exceptionnelles aux Budgets annexes et notamment au budget Camping, dans l'attente du retrait du service public du camping des statuts de GrandAngoulême et la suppression de ce budget annexe, qui pourrait intervenir lors de la décision modificative du mois de juin prochain. Dans l'intervalle, il est nécessaire d'adopter un budget comprenant les dotations aux amortissements, une provision budgétaire et la rémunération du personnel jusqu'à la signature du bail.

Le chapitre 012 – Dépenses de personnel

La masse salariale est évaluée à ce stade à un minimum de 25,3 M€, en hausse de 1,1 M€ et de 4,9 % par rapport au BP 2023.

Ce montant prend en compte :

- l'octroi de 5 points de base au 1er janvier à l'ensemble des agents
- l'effet en année pleine de l'augmentation de 3,6 % du point d'indice en juillet 2023
- le GVT avec les avancements d'échelon prévus en 2024 et les avancements de grade et promotions internes
- l'augmentation de 1 % du taux de cotisation retraite à la CNRACL pour les angents titulaires. A noter que cette augmentation pourrait être compensée par une diminution de 1 % de la cotisation maladie mais que le décret d'application reste en attente de parution.
- l'effet en année pleine des créations et postes vacants des années précédentes.
- une enveloppe relative à la refonte et revalorisation du RIFSEEP dans lequel s'est engagée la communauté d'agglomération,
- la revalorisation de la participation mutuelle et prévoyance,
- d'éventuelles créations de postes, pour certains donnant lieu à quelques cofinancements et enfin des besoins temporaires excédant les enveloppes annuelles habituellement dévolues, en lien avec des arrêts longue maladie ou encore des ressaisies de données informatiques suite à la cyberattaque.

❖ Le chapitre 014 – Atténuation de produits

Les **reversements aux communes** (attributions de compensation) seront en très légère augmentation par rapport à l'exercice 2023, à 21,6 M€, avec la rétrocession à la commune de l'Isle d'Espagnac de la voie des 7 moines de Tibhirine. Ce montant prend en compte une part de réfaction de l'AC de la ville d'Angoulême pour la refacturation des services communs.

Une somme de 402 K€ sera par ailleurs inscrite au titre de la **dotation de solidarité communautaire**, qui devra être ajustée au regard du montant d'épargne nette définitive lors de la clôture de l'exercice 2023. En effet, compte tenu de la dynamique de la fiscalité, la DSC 2024 sera plafonnée selon le mécanisme prévu par le pacte financier et fiscal, soit 8 % de l'épargne nette constatée au compte administratif 2023.

Le montant des crédits sur ce chapitre est complété par une enveloppe relative à des dégrèvements de TASCOM ou de GEMAPI qui nous parviennent tout au long de l'année.

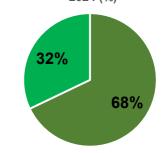
❖ Le chapitre 66 – Charges financières

En intégrant les emprunts relevant de la gestion immobilière et selon la courbe des taux actuelle, le montant des intérêts s'établirait au moins à 1 526 K€, avec un taux moyen passant de 2,5 % à 2,64 %.

En effet, l'encours du budget principal est composé de 68 % de taux fixes et de 32 % taux variables (Livret A + EUR3M). (taux EUR 3M = 3,91%, €ster = 3,88%, Livret A = 3 %)

Par mesure de prudence vis-à-vis des anticipations et de la volatilité sur les marchés financiers, il est proposé d'intégrer une enveloppe supplémentaire relative à la volatilité des taux mais qui pourrait être partiellement réduite compte tenu des anticipations de resserrement des taux dès le moins de juin prochain.

Répartition par index au 1er janvier 2024 (%)



❖ Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre de dépenses est devenu minime depuis le passage à la M57, où ne sont enregistrées que des écritures d'annulations sur exercices antérieurs. Une somme de 190 K€ est inscrite à cet effet.

❖ Le chapitre 68 – Provisions

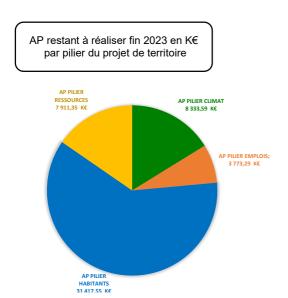
En matière de provisions, il est proposé d'intégrer au projet de budget une somme de 134 K€ au regard de restes à recouvrer anciens dont le recouvrement est compromis.

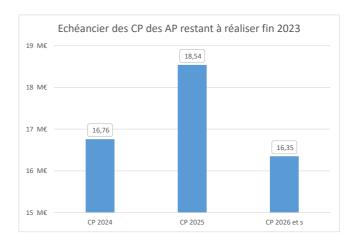
Au total, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à ce stade à 80 M€, en progression de 2,6 M€ par rapport au BP 2023, soit + 3,4 %, sous l'effet principal des charges à caractère général et de la masse salariale.

Les prévisions de dépenses d'investissement

❖ La programmation pluriannuelle des investissements

A fin 2023, et après la dernière décision modificative de l'année, le stock d'Autorisations de programme (AP) est de 145,2 M€, dont 93,7 M€ ont été réalisés, soit près de 65%. Les restes à réaliser sont de 51,4 M€, leur répartition et leur échéancement actuel sont les suivants :





Des AP nouvelles pourraient être ouvertes au BP 2024 pour 5,7 M€ :

○ GRAND PROJET PORT L'HOUMEAU pour 800 K€

A la suite du schéma directeur de l'aménagement réalisé en 2023 porté par la ville d'Angoulême, le Département et GrandAngoulême, des infrastructures sont proposées à la programmation pour permettre un développement harmonieux du port ainsi qu'une sectorisation des usages.

Dans le cadre de la Convention de coopération signée entre le Département de la Charente et GrandAngoulême (Conseil Communautaire du 13 décembre 2023), les deux institutions coordonnent un groupement de commande.

Ainsi, il est proposé de réaliser l'aménagement d'un bâtiment existant destiné à accueillir une capitainerie et un local attenant pour le futur exploitant permettant le stockage et de petites réparations.

De plus sont prévues : les aménagements de la cale de remise à l'eau, d'une aire de carénage, d'un parking sécurisé dédié aux usagers du port et de quelques infrastructures (ponton flottant, bornes d'eau et d'électricité).

○ HALTE VELO DE FLEURAC pour 180 K€

Le long de la flow vélo, GrandAngoulême est propriétaire d'un ensemble immobilier dégradé. Ce bien est proposé à la rénovation (études et travaux) afin d'y créer un abri pour les piétons et cyclotouristes. Ce projet pourrait bénéficier de co-financement sur la base du volet Fleuve du CPER.

o PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES pour 1 405,2 K€

Plusieurs sites sont identifiés pour développer la production d'électricité solaire avec l'installation de panneaux photovoltaïques : l'annexe Nadia Boulanger, le Centre équestre, Nautilis, le Gymnase de Dirac et le parking Nidec. Cette production permet de bénéficier de tarifs minorés pour les achats d'électricité sur nos installations consommatrices dans un rayon de 2 Km en milieu urbain et de renforcer l'action positive de l'Agglomération dans ses actions pour la transition écologique.

RENOVATION BATIMENT DU SMAC pour 1 250 K€

Prévue sur 3 ans, le versement cette subvention d'équipement vise à rénover le bâtiment principal du site de l'aéroport Brie-Champniers.

AIDE A L'IMMOBILIER pour 700 K€

Aide à l'immobilier d'entreprises non encore programmé mais relevant de l'aide au développement économique et donc à l'emploi sur le territoire.

NOUVEAU BATIMENT Direction Espaces Publics pour 1 200 K€

Il s'agit de réutiliser l'ancien atelier de Frégeneuil, une fois le nouvel atelier contruit pour regouper les services des espaces publics et les véhicules pour ne plus louer les locaux boulevard de la République et ceux du SMAPE.

STADE CAMILLE-LEBON (Amorce) pour 150 K€

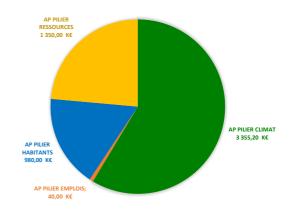
Un fonds de concours est proposé visant à rénover l'éclairage des abords du stade Camille-Lebon.

REQUALIFICATION DES ZONES (Amorce) pour 40 K€

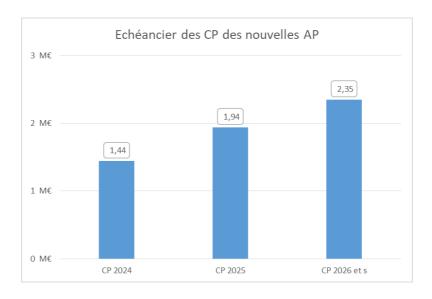
Les Zones d'Activité d'Intérêt Communautaire comprennent des voiries et des espaces paysagers qu'il convient de rénover. Une inscription d'amorce est proposée pour une étude de programmation de travaux.

Ces AP relèvent des différents piliers du projet de territoire :

- pour 1,35 M€ du pilier Ressources,
- pour 0,98 M€ du pilier Habitants
- pour 0,04 M€ du pilier Emploi
- pour 3,36 M€ du pilier Climat.



La ventilation proposée des crédits de paiement sur les 4 prochaines années figure ciaprès, avec 1,44 M€ dès l'année 2024.



Les cofinancements obtenus

Pour le financement de ces programmes, des cofinancements ont été sollicités. Le montant total des subventions auquel pourrait prétendre GrandAngoulême en inscriptions nouvelles s'élève à 4 417.57 K€ :

Avec des aides pour financer des programmes gérés en AP/CP :

- AP 42 PEM sud Angoumois parvis des soldes pour : 2 580,4 K€ dont 1 345 K€ du FEDER, 944 K€ de la Région et 291,3 K€ de la DSIL.
- o AP 14 Secteur Gare inscription 164,6 K€ de fonds friches
- o AP 23 PNRU 2 Caisse de dépôts 34 K€ -convention de cofinancement
- o AP 77 Nautilis groupe froid : 742 K€ du Département.
- AP 87 Eaux Pluviales Urbaines en zone rurale 2 : 30 K€ attendus de LINKCITY
- o AP 90 Val de Charente 2 solde DSIL :134,35 K€
- o AP 100 Conservatoire annexe Nadia BOULANGER : 150,5 K€ solde
- o AP 102 Eclairage Public amélioration énergétique : 330 K€ Département

Avec des aides pour financer des dotations annuelles :

- Zones d'Activités participation attendue da la société Hermès pour le recâblage de l'éclairage public en vue de l'accueillir sur la ZE Bel air : 8 K€
- o Pays d'art et d'histoire : 30 K€ de fonds européens territoriaux pour un outil numérique
- Planification Urbaine : 25 K€ pour reste à percevoir de la subvention pour l'étude sur les friches (A'Urba)
- o Financement de l'étude sur les friches industrielles la Banque des territoires (40 K€)

Les dotations annuelles d'investissement

Les crédits de la PPI seront complétés par les dotations annuelles pour le gros entretien et le renouvellement du patrimoine, les participations statutaires en investissement et les attributions de compensation versées aux communes.

Leur montant est actuellement de plus de 8 M€, en progression par rapport aux exercices antérieurs. Ce montant constitue l'enveloppe au sein de laquelle des arbitrages restent à réaliser au regard des priorités établies dans le projet d'agglomération et de la nature des travaux à effectuer : mise aux normes réglementaires, travaux de sécurité, amélioration de la qualité du service.

A noter la progression des enveloppes dévolues aux fonds de concours aux communes, qui atteint plus de 1 M€ en dotations, auquel vient s'ajouter l'AP 56 du Schéma cyclable et la nouvelle AP pour

le stade Lebon à Angoulême. Cette enveloppe comprend la création de plusieurs nouveaux fonds de concours :

- crèches et MAM pour accompagner la réhabilitation et le développement de lieux d'accueil pour la petite enfance,
- patrimoine vernaculaire pour accompagner la réhabilitation du petit patrimoine des communes

Quant à l'enveloppe du fonds de concours Solidarité pour 2024, qui s'élève provisoirement à près de 203 K€, elle sera ajustée lors de la clôture de l'exercice 2023 et la détermination précise de la DSC 2024, dont 16,75 % vient abonder ce fonds de concours.

Cessions d'immobilisations

Des recettes de cessions d'immobilisations peuvent être inscirtes dès le budget primitif, pour un montant exceptionnel de 2,4 M€, provenant de :

- La vente du centre sportif des Montagnes pour 1,7 M€ (délibération 2023.05.084)
- La vente du bâtiment de l'ancienne crèche des Poussins pour 110 K€ (délibération 2023.01.004.B)
- La vente d'un terrain à Nersac à Next/Picard thermoformage pour 168 K€ (délibération 2022.07.087.B)
- La vente d'un terrain de la ZAC des Montagnes Ouest à la SEM Territories Charentes pour 505 K€ (délibération 2021.12.187.B)

❖ Autres recettes d'investissement

A ces montants vient s'ajouter :

- le FCTVA pour un montant estimé à 1,3 M€
- les AC versées par les communes pour 148,8 K€
- ainsi que le montant prévisionnel de l'excédent antérieur, qui s'élèverait à environ 4,5 M€.

Le financement des investissements

Les dépenses totales d'équipement s'établiront aux alentours de 23 M€ contre 22 M€ au BP 2023 et 24,5 M€ au BP 2022.

Leur financement pourrait être réalisé :

- par l'épargne nette pour 2.2 M€
- par les subventions et participations pour 4,4 M€
- par le FCTVA et autres recettes d'investissement à hauteur de 1,3 M€
- par les cessions d'immobilisations pour 2,4 M€
- par la reprise de l'excédent antérieur, qui s'établit provisoirement à 4,5 M€ mais dont le montant reste à valider avec le Service de Gestion Comptable.

Le besoin de financement s'établirait donc à 7,9 M€ et la capacité de désendettement à 9,3 années, en deça du seuil des 10 ans au Budget primitif, qui permet de garantir de bons ratios financiers au compte administratif et la soutenabilité des finances de la communauté d'agglomération.

DEPENSES	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
PPI	13 517 226	18 632 172	15 033 544	16 000 000
Dotations annuelles (y compris AC invest.)	5 707 789	5 949 714	7 040 882	7 000 000
Total dépenses équipement	19 225 015	24 581 885	22 074 426	23 000 000
Mode de financement des investissements	BP 2021	BP 2022	BP 2023	OB 2024
Epargne nette	703 606	1 572 294	1 941 237	2 221 600
Subventions / participations	6 137 686	8 739 885	5 218 720	4 417 572
FCTVA	1 300 000	1 476 000	1 300 000	1 300 000
Cessions	447 000	447 000	800 000	2 400 000
Autres	182 574	0	41 904	242 690
Excédent antérieur	4 936 228	5 144 706	3 582 321	4 500 000
Emprunt d'équilibre	5 517 921	7 202 000	9 190 245	7 918 138
Encours de dette théorique fin exercice	47 984 383	51 486 382	56 760 184	56 397 738
Capacité de désendettement	9,6	10,0	9,7	9,3

4.2 LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

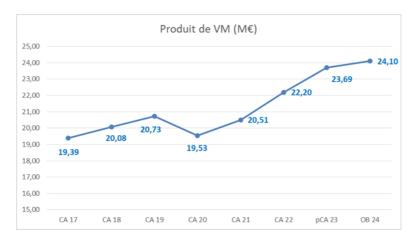
Ce budget annexe est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 en TVA directe.

C'est un budget qui avait été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. GrandAngoulême avait perçu en contrepartie une avance remboursable de 1,6 M€ qui est venue minorer les difficultés budgétaires de l'exercice mais majorer l'encours de dette. Ce montant doit être remboursé et un avenant a été signé en 2023 avec l'Etat, prévoyant un remboursement en 4 annuités de 400 K€, avec un premier versement intervenu dès 2023. Le projet de budget 2024 devra donc intégrer le remboursement de la 2ème annuité de 400 K€.

En 2023, les recettes de VM ont été de 23,7 M€, consolidant la nette progression déjà enregistrée en 2022. La reprise de l'activité combinée à la forte inflation conditionnant des hausses de salaires expliquent cette progression.

Au stade des orientations budgétaires, il est proposé d'inscrire un montant de 24,1 M€ pour 2024, correspondant à une progression de 410 K€ soit + 1,7 % par rapport au projet de CA. Cette prévision est le résultat d'une hypothèse de croissance de la masse salariale du secteur privé de 2,50 % (qui pèse pour les 2/3) et de 0,50 % pour le public (qui pèse pour 1/3). Le taux du VM, harmonisé depuis 2022, est reconduit à 1,70 %.

	2020	2021	2022	2023		2024		Var. par rapport au BP		Var. par rapport au pCA	
	pCA	pCA	рĊА	BP	рĆА	ОВ		€	%	€	%
VM	19 533 268	20 505 653	22 201 235	23 500 000	23 692 163	24 102 000	Ī	602 000	2,56%	409 837	1,73%
Evol.		4,98%	8,27%		6,72%						
Ecart		972 385	1 695 582		1 490 928						



Concernant les recettes voyageurs, au stade des orientations budgétaires, il est proposé de repartir de l'exécution 2023, qui atteint près de 4 200 K€, en inscrivant un produit de 4 M€, en progression de 300 K€ et de 8 % par rapport au BP 2023.

en K€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	pCA 2023	BP 2023	OB 2024
Recettes voyageurs	3 658,66	3 111,59	3 413,67	3 863,86	4 196,81	3 700,00	4 000,00
Evol.		-15,0%	9,7%	13,2%	8,6%		8,1%
Ecart N-1		-547,07	302,08	450,19	332,95		300,00

Les autres recettes du BA Transport sont la dotation générale de Décentralisation (DGD), figée à 2 238 K€ depuis des années, les recettes de la Région relatives au transfert de la compétence Transport (1 329 K€) et de la convention d'affrètement réciproque (100 K€), ainsi que les recettes des Transports scolaires qui progressent et pour lesquelles il est proposé d'inscrire un produit de 130 K€.

En section de fonctionnement, la principale dépense correspond au forfait de charges STGA et à d'éventuels services spéciaux (prestations in house).

Pour 2024, le forfait de charges versé à la SPL STGA devra tenir compte de l'inflation intervenue sur les postes de dépenses (carburants, énergie, prestations), du démarrage de nouveaux contrats de maintenance pour les équipements mis en œuvre dans le cadre du BHNS (billettique, SAEIV,...) ainsi que de la mise en œuvre de nouveaux services, comme les navettes électriques gratuites de centre ville.

Le budget intégrera également une participation au SMINA, le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, dont les projets sont vastes et nécessiteront un net renforcement de la participation de l'agglomération, mais également à Mouvibus au titre du transport des personnes handicapées.

Devront également être intégrées les participations pour la rémunération du délégataire pour le fonctionnement de la ligne 10 du réseau Möbius (ex réseau Vert) à destination de Brie et Champniers, pour les services communaux (AO2) exerçant des activités de transport, et pour le CCAS de la Commune d'Angoulême.

La section de fonctionnement supportera également la participation aux frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine.

Enfin, la section de fonctionnement supportera également un reversement de VM pour le financement des actions de mobilité portées par le budget principal dans le cadre de la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités, comme les actions en matière de politique cyclable, de mobilités douces, l'accompagnement des plans de déplacement des entreprises, les études et expérimentations sur des sites pilotes.

Une part de reversement de VM pour le financement des opérations de mobilité portées par le Bugdet principal (PEM Sud Angoumois, Schéma cyclable, itinéraires doux) devra également être intégrée.

En section d'investissement :

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé	PPI FIN 2023	OB 2024	NOUVEAU PPI	CA 2023 en cours	REALISE AU 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 1 - BHNS	82 830,57 K€		82 830,57 K€	85,03 K€	82 215,61 K€	300,00 K€	314,97 K€	
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,00 K€		2 665,00 K€	167,41 K€	1 148,42 K€	330,00 K€	300,00 K€	886,58 K€
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 750,00 K€		1 750,00 K€	622,68 K€	1 568,36 K€	181,64 K€		
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,00 K€	0,00 K€	10 000,00 K€	764,24 K€	1 074,19 K€	3 643,06 K€	1 498,62 K€	3 784,13 K€
OP-/ BHNS 2 STATIONS CENTRE VILLE	3 810,00 K€		3 810,00 K€	98,06 K€	157,91 K€	872,00 K€	800,00 K€	1 980,09 K€
OP-/ BHNS 2 STATIONS DES EXTREMITES	1 870,00 K€	234,06 K€	2 104,06 K€	589,97 K€	626,06 K€	1 478,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
OP-/ BHNS 2 STATION PEM SUD ANGOUMOIS	415,90 K€	0,00 K€	415,90 K€	46,52 K€	241,26 K€	24,02 K€	150,62 K€	0,00 K€
OP-/ BHNS 2 STATION CATHEDRALE	865,00 K€		865,00 K€	0,00 K€	0,00 K€	817,00 K€	48,00 K€	0,00 K€
OP-/ BHNS 2 MANDAT1 PREPA PHASE2 AVT6	201,00 K€	0,00 K€	201,00 K€	29,70 K€	48,97 K€	152,03 K€	0,00 K€	0,00 K€
OP-/ BHNS 2 AUTRES	2 838,10 K€	-234,06 K€	2 604,04 K€	0,00 K€	0,00 K€	300,00 K€	500,00 K€	1 804,04 K€
AP 7 - MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	7 200,00 K€	-6 977,50 K€	222,50 K€	222,50 K€	222,50 K€	0,00 K€	0,00 K€	0,00 K€
AP 8 - VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	240,00 K€	740,00 K€	980,00 K€	71,86 K€	71,86 K€	452,00 K€	456,14 K€	
OP-/ RENOUVELLEMENT DU PARC	240,00 K€		240,00 K€	71,86 K€	71,86 K€	82,00 K€	86,14 K€	
OP-/ AUGMENTATION DU PARC		740,00 K€	740,00 K€			370,00 K€	370,00 K€	
AP 9 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE		7 000,00 K€	7 000,00 K€			2 740,00 K€	4 260,00 K€	
OP-/ INFRASTRUCTURES - STATION DEPOT - étude		100,00 K€	100,00 K€			100,00 K€		
OP-/ BUS ELECTRIQUES		6 900,00 K€	6 900,00 K€			2 640,00 K€	4 260,00 K€	
AP BUDGET TRANSPORTS	104 685,57 K€	762,50 K€	105 448,07 K€	1 933,72 K€	86 300,93 K€	7 646,70 K€	6 829,73 K€	4 670,71 K€

Au titre du BHNS, l'année 2023 prévoit le financement de la fin de la phase 1 du BHNS (AP1), avec un crédit de paiement (CP) en 2024 de 0,3 M€ pour les factures du solde des travaux des stations.

La réalisation de la phase 2 (AP6) avec notamment la création de trois stations (La Couronne - Gallands/ Soyaux - Rousseau/ Ruelle - Faraday-Descartes), la rémunération de GAMA et les aménagements du centre-ville d'Angoulême sur les lignes du BHNS nécessitent un CP de 3 643,06 K€.

La mise en accessibilité du réseau (AP 4) se poursuit également avec un CP qui sera proposé à hauteur de 330 K€ pour la réalisation de 3 campagnes à Gond-Pontouvre, Angoulême et Saint-Yrieix.

En ce qui concerne la modernisation du réseau, le solde de l'AP 5 soit 181,64 K€ sera consacré aux travaux des équipements nécessaires à la mise en place de la navette cœur d'agglomération.

L'AP 8 est proposée à la révision pour intégrer, en plus du renouvellement de la flotte de vélos en location, une augmentation du parc de 500 vélos avec des CP 2024 de 452 K€.

L'AP 7 relative au renouvellement du parc de bus est proposée à la clôture en contrepartie de l'ouverture d'une nouvelle AP visant à favoriser la transition écologique.

Ainsi, la création de l'AP 9 Verdissement de la flotte pour 7 M€ comporte une opération relative à l'infrastructure (Station de dépôt et bornes) et une autre à l'acquisition de véhicules électriques, les premiers crédits de paiement s'élèvent à 2 740 K€. Il s'agit d'une AP d'amorce du programme de transition vers une flotte de bus plus propre et moins consommatrice en énergie, dans l'attente de la définition plus précise du programme et de son cadencement.

La section d'investissement comprendra également des crédits de dotations avec notamment un montant de 2 600 K€ d'avances pour la réalisation du BHNS 2.

La réalisation de travaux sur le parking de la cité scolaire devra se faire pour le compte de 3 copropriétaires (la Région pour le Lycée, la commune pour ses habitants et l'Agglomération pour le BHNS) soit 486 K€ de dépenses et 351 K€ en recettes.

Les autres crédits concernent le changement du SAEIV, des abris vélo et des abribus, des poteaux ou les renouvellements de moteurs et de boites de vitesse et le maintien ou renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement de la flotte de bus du réseau.

Enfin, le budget comprendra également le remboursement à hauteur de 400 K€ d'une deuxième annuité de l'avance remboursable de 1,6 M€ consentie par l'Etat en 2020 pour faire face à la baisse des recettes avec la crise Covid.

A noter que pour équilibrer ce budget en 2024, il sera nécessaire de reprendre une partie des excédents antérieurs, qui avaient été accumulés en vue de la réalisation des travaux.

Il sera toutefois impératif de conserver une provision travaux de 4 M€ correspondant au solde de l'emprunt pour le financement de l'ensemble de l'opération BHNS, emprunt qui a été consolidé en fin d'année 2022.

4.3 LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Ce budget annexe recouvre les compétences collecte et traitement, avec la compétence collecte exercée en direct et la compétence traitement déléguée à Calitom. Toutefois des actions de prévention et de sensibilisation sont nécessaires pour œuvrer à la réduction de la production de déchets.

Concernant la compétence prévention et sensibilisation :

L'acculturation nécessaire de la population permettant une réduction des déchets et leur bonne gestion impose la nécessité de trois approches différentes :

- La première approche est sécuritaire : il est question de lutter contre les exactions dans les déchetteries, un gardiennage renforcé doit être mis en place au regard des constats réalisés au cours des années précédentes.
- La seconde approche est éducative avec des animations et de la communication.
- La dernière approche est collaborative avec la mise en place d'ateliers et d'un espace de réemploi.

Concernant la compétence traitement :

Evolution à la hausse des tonnages de collecte sélective mais avec des tarifs de revente orientés à la baisse : recette qui vient en atténuation de la participation versée par GA à Calitom. Au regard des dernières décisions intervenues en conseil syndical, la participation à Calitom est attendue en 2024 en diminution, après la très forte progression de ces dernières années, avec une participation globale qui ne devrait pas dépasser les 6 M€ contre 6,26 M€ en 2023 , 5 M€ en 2022 et 4,1 M€ en 2021 soit +46 % depuis 2020.

A noter que l'agglomération intervient également dans le financement des actions de la brigade cœur d'agglomération et travaille à promouvoir le traitement des biodéchets avec différents partenaires.

Concernant la compétence collecte :

Les dépenses de carburant sont évaluées à ce stade au même niveau qu'en 2023, soit 1 957 K€, mais leur montant pourrait être revu pour intégrer une part de carburant HVO permettant de limiter l'émission de GES par le parc de BOM et contribuer ainsi à l'atteinte par GrandAngoulême de ses objectifs en matière de réduction des GES. Ces dépenses de carburant font l'objet de refacturations vers les autres budgets de GrandAngoulême et la ville d'Angoulême au prorata des prises de carburant réalisées.

Les actions mises en œuvre devront tenir compte des spécificités des territoires (milieu urbain) et du maintien d'une qualité de service aux habitants, avec :

- La poursuite du passage en C0,5 pour les OMR, en parallèle de la poursuite et l'achèvement de l'implantation de bornes à biodéchets
- les collectes effectuées en mini bennes
- l'équipement des bornes à biodéchets avec des housses
- des actions de communication sur les transitions à l'œuvre en matière de réduction, réutilisation et recyclage des déchets

Pour l'entretien et la gestion du parc de bennes à ordures et véhicules, des prestations internalisées génèrent des économies, gagées en 2022 et en 2023 par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à ce jour aux environs de 21 M€ en augmentation de 600 K€ et de 3,1 % par rapport au BP 2023.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées par :

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est estimé à 19,1 M€, en hausse d'environ 588 K€ par rapport au projet de CA 2023, et reprend en partie l'actualisation des bases de 3,9 %. Les bases de foncier industriel sont en effet assises sur la valeur des immobilisations comptables et ne relèvent pas du même mécanisme.

La période d'harmonisation du taux de TEOM s'est terminée en 2020 avec un taux unique de 10,30 %. Il est proposé de reconduire le taux unique de 10,30 % en 2024.

Une vigilance particulière devra continuer à être apportée à la fixation du taux de TEOM. En effet, la loi prévoit que les dégrèvements, nés du constat de l'illégalité des délibérations en cas de taux de TEOM excessivement élevé, soient mis à la charge des collectivités. La loi a par ailleurs élargi le périmètre des dépenses pouvant faire l'objet d'un financement par la TEOM.

	2020	2021	2022	20	23	2024	Var. par rap	port au BP	Var. par rap	port au pCA
	pCA	pCA	pCA	BP	pCA	ОВ	€	%	€	%
TEOM	16 459 632	16 651 654	17 268 888	18 219 849	18 502 008	19 090 000	870 151	4,78%	587 992	3,18%
Evol.	0,58%	1,17%	3,71%		7,14%					
Ecart	95 225	192 022	617 234		1 233 120					

Avec l'harmonisation du taux de TEOM depuis 2020, la dynamique de recettes suit le coefficient d'actualisation des bases qui s'est accéléré depuis 2022.



de la redevance spéciale estimée globalement à 1,6 M€.

La section de fonctionnement apparait structurellement déficitaire pour 2024, et ce malgré la diminution du coût du traitement des OM facturé par CALITOM. L'équilibre sera réalisé par la reprise du résultat antérieur reporté.

En investissement:

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé •	PPI FIN 2023	OB 2024	NOUVEAU PPI	CA 2023 en cours	REALISE AU 31/12/2023	CP 2024 ▼	CP 2025	CP 2026 et s
AP 03 - COLONNES ENTERREES	3 710,00 K€	- 6 366,46 €	3 703,63 K€	266 306,14 €	3 703,63 K€			
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	240,00 K€		240,00 K€	12 042,72 €	22,74 K€	100 000,00 €	117,26 K€	
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	1 206,00 K€		1 206,00 K€	152 858,40 €	625,55 K€	580 447,20 €		
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	2 650,00 K€		2 650,00 K€	667 754,36 €	2 377,53 K€	272 466,69 €		
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	1 680,00 K€		1 680,00 K€	564 948,00€	823,27 K€	856 728,00 €		
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	707,00 K€		707,00 K€	1 728,00 €	1,73 K€	705 272,00 €		
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	270,00 K€		270,00 K€	114 550,28 €	114,55 K€	45 000,00 €	75,00 K€	35,45 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3 392,00 K€		3 392,00 K€	16 668,00€	36,14 K€	400 000,00€	2 955,86 K€	
AP 17 -EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	1 200,00 K€		1 200,00 K€	- €	0,00 K€	100 000,00 €	460,00 K€	640,00 K€
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026	3 330,00 K€		3 330,00 K€	- €	0,00 K€	1 260 000,00 €	870,00 K€	1 200,00 K€
AP 19 - COLONNES ENTERREES 2		600 000,00 €	600,00 K€		0,00 K€	200 000,00 €	200,00 K€	200,00 K€
AP 20 - VERDISSEMENT DE LA FLOTTE		3 240 000,00 €	3 240,00 K€			760 000,00 €	1 580,00 K€	900,00 K€
OP-/ INFRASTRUCTURES - STATION BREBONZAT		1 020 000,00 €	1 020,00 K€			100 000,00 €	920,00 K€	0,00 K€
OP-/PORTEURS ELECTRIQUES		2 220 000,00 €	2 220,00 K€			660 000,00 €	660 000,00 €	900 000,00 €
AP 21 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		156 000,00€	156,00 K€			52 000,00 €	52,00 K€	52,00 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS	18 385,00 K€	3 989 633,54 €	22 374,63 K€	1 796 855,90 €	7 705,14 K€	5 331 913,89 €	6 310,13 K€	3 027,45 K€

Il est proposé de clôturer l'AP 3 – Colonnes enterrées avec une diminution du montant prévisionnel de 6,4 K€ pour une réalisation totale de 3 703,63 K€. En effet , cette AP avait été ouverte en 2011 et a permis de couvrir le territoire. Toutefois il reste à équiper la Ville d'Angoulême, pour notamment son centre.

Pour remplir ce dernier objectif géographique, il est proposé de créer une nouvelle AP de 600 K€ avec une inscription initiale de 200 K€ visant tout d'abord des guartiers hors du centre historique.

Pour permettre le tri et en favoriser la collecte le programme d'installation des bornes à biodéchets continue à se déployer : ainsi sur les 1 680 K€ prévus, 823,27 K€ ont été réalisés et les restes de crédits, soit 856,73 K€, sont proposés à l'inscription de 2024.

Organiser la collecte des déchets et donc leur transport nécessite le financement de véhicules.

Ainsi quatre AP 11, 14, 15 et 18 sont concernées par des inscriptions en 2024. Dans ces AP des véhicules légers en priorité électriques sont prévus dans l'AP 15 avec 45 K€ pour 2024, un montant de 1 285,72 K€ est inscrit pour l'acquisition des véhicules lourds tels que les Bennes à Ordure Ménagères et des porteurs. Les AP 11 et 14 concernées arriveront à terme à la fin de cette année.

L'AP 18 votée en 2023 pour un montant total de 3 330 K€ devrait voir ses premiers réglements intervenir en 2024 avec les premières livraisons soit 1 260 K€ d'inscriptions.

Une recherche pour le verdissement de la flotte est entreprise. Les limites techniques actuelles empêchent une mutation immédiate pour les futures BOM (les contraintes liées à l'étroitesse des rues pour des véhicules plus large et dont le chassis est plus bas rendent inappropriée cette transition). Malgré tout, il est proposé de créer une AP 20 pour l'acquisition de porteurs électriques en déchetteries et la création d'une infrastructure destinée au déploiement de ce nouveau type d'énergie motrice. Une AP 20 de 3 240 K€ est donc proposée avec la création d'une infrastructure évaluée à 1 020 K€ et l'acquisition de véhicules électriques pour 2 220 K€.

Restent les travaux sur infrastuctures et bâtiments comme pour la fin des travaux sur les locaux des gardiens en déchetterie (30 K€ de CP en 2024 – AP 10), la restructuration de l'UIOM (AP 12) qui arrive à terme : 580,5 K€, le démarrage du nouvel atelier mécanique (400 K€ de CP en 2024) et celui de l'extension de la déchetterie de Soyaux pour 50 K€ de CP (AP17).

Dans le cadre de la transition écologique une AP 21 de 156 K€ est proposée à l'ouverture visant à la mise en place de panneaux photovoltaïques avec 52 K€ de crédits.

Enfin, hors PPI, des dotations d'équipement soumis à arbitrage sont proposées à hauteur de 2 M€. Elles concernent des orientations liées à la prévention comme l'aménagement du lieu partagé avec Calitom.

Ces éléments sont complétés des fonds de concours aux communes (colonnes enterrées ou aérienne et aires de broyage) et des subventions apportées au travers de la convention OPH aux installations de colonnes pour l'habitat collectif.

L'équilibre de la section d'investissement sera réalisé par la reprise du résultat antérieur.

4.4 LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget annexe est assigné à l'aménagement de zones d'activité en vue de revente par lot aux entreprises.

Des travaux d'aménagement pour 235 K€ sont proposés sur 2024 correspondant à 3 zones : le Parc Bel air (17 K€), Euratlantic 3 (133 K€) et l'extension de la ZA de la Loge (85 K€).

Des terrains restent également à commercialiser dans des zones ne donnant pas lieu à nouvelle inscription : Euratlantic 1 et 2, les Molines Sud, les Rentes et PESA-Les Carrières.

Les travaux d'aménagement réalisés viennent renchérir le coût des terrains à commercialiser. Un prix d'équilibre est calculé chaque année en fonction des travaux d'aménagement réalisés et du coût d'achat des terrains, rapporté aux superficies à commercialiser. Les ventes de terrain permettent de réduire le déficit généré.

Compte tenu des délais pouvant exister entre les promesses d'achat et la réitération des actes notariés, les recettes de ventes ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire mais sont constatées au compte administratif et viennent réduire ou majorer le déficit en fonction du prix de vente par rapport au coût de revient.

Au 31 décembre 2023, le stock de terrains restant à commercialiser s'élève à environ 8 M€.

La réflexion sur la recherche de terrains à vocation artisanale et industrielle sur l'est du territoire de l'agglomération se poursuit.

Il est précisé que les crédits correspondant à l'entretien des ZA complétement commercialisées sont gérés au sein du budget principal.

4.5 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GrandAngoulême assure en régie l'assainissement sur 29 communes du territoire de l'agglomération.

Le budget est géré en M49, financé par la redevance assininissement dont le tarif a été adopté au conseil communautaire du 13 décembre 2023, avec une hausse de 5 %.

S'agissant des recettes, elles s'établissent à 10 431 K€, dont 9 890 K€ au titre des diverses redevances (assainissement, contrôle de branchement, modernisation des réseaux, autres prestations de services). A ces redevances viennent s'ajouter en recettes des remboursements de frais de divers autres budgets (budget principal au titre des eaux pluviales, eau potable et SPANC).

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 8 965 K€, en augmentation de 469 K€ et de 5,5 % par rapport au BP 2023.

Le budget assainissement est impacté par les mêmes facteurs d'évolution de ses dépenses que les autres budgets et continue d'être tributaire du prix de l'énergie du fait de son caractère électro intensif. Les conditions météorologiques affectent également les consommations énergétiques au travers des pompes de relevages et du fonctionnement des stations qui doivent absorber l'arrivée d'eaux claires résiduelles lors des fortes précipitations.

Enfin l'inscription de sommes pour le traitement et la comptabilisation d'impayés est également nécessaire avec une inscription assez conséquente pour apurer comptablement des impayés d'exercices passés.

Au total, exceptionnellement ce budget ne pourra s'équilibrer que par la reprise de l'excédent antérieur reporté.

En investissement:

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

Intitulé ▼	PPI FIN 2023	OB 2024	NOUVEAU PPI	CA 2023 en cours	REALISE AU 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 05 - TRAVAUX STEP VINDELLE	2 553,86 K€	- 2 245,62 €	2 551,61 K€	- €	2 551,61 K€			
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	761,00 K€		761,00 K€	- €	668,39 K€	92 605,88 €		
AP 08 - TRVX 2019 ASST - CANA & OUVRAGES	2 585,67 K€		2 585,67 K€	- €	2 585,67 K€			
AP 10 - REHAB LES PLANES / SAINT YRIEIX	3 296,66 K€		3 296,66 K€	- €	3 296,66 K€			
AP 12 - TRVX 2022 ASST - CANA & OUVRAGES	1 765,78 K€	- 24 636,96 €	1 741,15 K€	272 829,54 €	1 741,15 K€			
AP 13 - VEHICULES LOURDS 2022	340,00 K€	- 2 160,00 €	337,84 K€	337 840,00 €	337,84 K€			
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,00 K€		320,00 K€	64 383,51 €	64,38 K€	80 000,00 €	105,00 K€	70,62 K€
AP 15 - 3ème SURPRESSEUR AIR - STEP FREGENEUII	500,00 K€		500,00 K€	13 295,29 €	13,30 K€	367 000,00 €	119,70 K€	
AP 16 - TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	10 934,22 K€		10 934,22 K€	1 268 154,18 €	1 268,15 K€	2 150 000,00 €	2 653,88 K€	4 862,18 K€
OP-/ TRVX CANA & OUVRAGES 2023-2026	9 484,22 K€		9 484,22 K€	1 172 034,76 €	1 172,03 K€	1 650 000,00 €	1 800,00 K€	4 862,18 K€
OP-/ TRVX CANA BHNS 2	300,00 K€		300,00 K€	96 119,42 €	96,12 K€	150 000,00 €	53,88 K€	
OP-/ TVX REPRISE BETON STEP FLEAC	600,00 K€		600,00 K€	- €	0,00 K€	50 000,00 €	550,00 K€	
OP-/ RETRAITEMENT DES EAUX USEES STEP FREGENEUIL	350,00 K€		350,00 K€	- €	0,00 K€	100 000,00 €	250,00 K€	
OP-/ DEGRILLEURS PR GOND PONTOUVRE	200,00 K€		200,00 K€	- €	0,00 K€	200 000,00 €		
AP BUDGET ASSAINISSEMENT	23 057,18 K€	- 29 042,58 €	23 028,14 K€	1 956 502,52 €	12 527,15 K€	2 689 605,88 €	2 878,59 K€	4 932,80 K€

Cinq Autorisations de Programme seront proposées à la clôture :

- AP 5 Travaux STEP de Vindelle : crée en 2017 cette AP a permis la mise en place d'une station d'épuration sur Vindelle pour 2 551,61 K€
- AP 8 les travaux 2019 canalisations et ouvrages se soldent par une réalisation d'un montant de 2 585.67 K€
- AP 10 la réhabilitation de la canalisation des Planes à St Yrieix se solde pour un montant de 3 296,66 K€
- AP 12 les travaux 2022 canalisations et ouvrages se soldent par une réalisation d'un montant de 1 741,15 K€
- AP 13 L'acquisition de Véhicules lourds 2022 a coûté 337,84 K€

Arrive à terme l'AP 6 concernant la réalisation du schéma directeur d'assainissement dont les derniers crédits s'affichent dans les CP 2024 : 92,6 K€

Sont continuées les trois AP suivantes :

AP 14 - Le programme 2022 d'acquisition de véhicules légers avec 80 K€ d'inscriptions en 2024.

AP 15 – La phase de mise en place du 3^{ème} surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil est inscrite dans les CP 2024 soit 367 K€.

AP 16 - Le programme 2023-2026 relatif aux canalisations et ouvrages entamé l'an dernier pousuit sa réalisation avec une inscription de Crédits de Paiement pour 2024 de 2 150 K€ comprenant en plus des opérations de renouvellement ou d'extension des canalisations et ouvrages une part relative au tracé du BHNS (150 K€), la reprise des bétons de l'usine de Fléac (50 K€), le programme de réutilisation des eaux usées de la STEP de Frègeneuil (100 K€) ainsi que les dégrilleurs pour le poste de Gond-Pontouvre (200 K€).

A ces 2,7 M€ de CP s'ajouteraient des dotations d'investissement pour 2,2 M€, soit un total de 5 M€ de dépenses d'équipement. Au regard de la capacité d'autofinancement de ce budget, il sera nécessaire de réviser à la baisse les prévisions de dépenses d'investissement, le recours à l'emprunt devant rester mesuré en cette période de hausse des taux et au regard des difficultés conjoncturelles de ce budget.

L'encours de dette est de 20,55 M€ au 31/12/2023, avec une annuité prévisionnelle 2024 de près de 2,56 M€.

L'équilibre de ce budget nécessitera en 2024 l'inscription d'un emprunt dont le montant sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses mais qui, dans l'idéal, ne devra pas dépasser le montant du capital remboursé, soit 1,95 M€.

4.6 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

GrandAngoulême a mis en place depuis 2018 une redevance d'assainissement non collectif annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération, avec une redevance annuelle de désormais 22 € et une fréquence de passage tous les 8 ans. A cette redevance s'ajoutent les contrôles de conception/réalisation, formant ainsi la totalité des recettes de ce budget qui représenteraient environ 330 K€ selon les prévisions actuelles.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 375,4 K€, dont 114 K€ pour les charges à caractère général et 251 K€ pour les charges salariales.

Les principales dépenses sont liées à des refacturations notamment pour la maintenance du logiciel ANEMONE pour un montant total de 30,5 K€ (part de la répartition entre les budgets Eau potable, Assainissement et SPANC), des adhésions (Charente eau, ANC Adour Garonne), l'entretien du matériel roulant et les prestations dues aux fermiers d'eau pour la facturation de la redevance assainissement non collectif sur les factures d'eau, soit 11 K€.

Ce budget reste à ce jour structurellement déficitaire mais la tendance est à l'amélioration compte tenu de la revalorisation des tarifs adoptés pour 2024 (délibération 2023.12.217). Son équilibre sera rendu possible en 2024 par la reprise des résultats antérieurs, évaluée à 333 K€.

Côté investissement, à noter l'acquisition d'une caméra et de mobilier de bureau prévus en 2024 financés par le résultat antérieur reporté.

4.7 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Par délibération du conseil communautaire en date du 28/09/2017, GrandAngoulême exerce la compétence optionnelle eau sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

A noter que le contrat de délégation avec Veolia sur le périmètre de Brie Champniers se termine fin 2024 et que cette année sera consacrée au bilan de ce contrat et à la transition vers une autre organisation. Ce sera l'occasion de travailler sur la tarification de l'eau à l'échelle de notre territoire, en y intégrant des préoccupations environnementales et sociales.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,24 M€, dont 0,81 M€ pour les charges à caractère général, 0,27 M€ pour les charges salariales et 0,11 M€ pour les charges financières.

Sont compris dans les charges à caractère général :

- ✓ Les coûts de maintenance (bâtiment, véhicules et autres) évalués à 80 K€
- √ l'achat d'eau pour 140 K€.
- ✓ les études pour 135 K€ dont :
 - o diagnostic décennal du forage de Chamarande
 - l'étude du PGSSE (Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau / nouvelle direction européenne au 1/01/2021) pour la démarche de préservation de la qualité de l'eau
 - la démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre avec une convention avec l'EPTB
 - o un accompagnement à l'élaboration d'un tarif social et environnemental de l'eau
- ✓ les adhésions pour 86 K€ avec la participation à Charente Eaux, à l'EPTB Charente, au réseau Idéal et à PSEau.
- √ l'inauguration de l'Usine du Pontil
- √ d'autres dépenses dont les remboursements d'annuités d'emprunts 2022 ex SIAEP BOEME au Syndicat Sud Charente (convention 27/09/17) et les annuités emprunts de la CdC Rouillacais.
- ✓ les remboursements de frais supportés par les budgets principal, déchets et assainissement.

Le remboursement des intérêts représentent 113 K€ avec le recours à l'emprunt pour le financement de l'usine du Pontil.

Des subventions exceptionnelles pour 45,2 K€ (2 K€ pour le CAS, 30 K€ pour la reconduction du programme pédagogique (Fédération de la Pêche, Charente nature) et 12 K€ correspondant à la délibération 2021.03.064 portant sur l'aide internationale (1 % Loi Oudin-Santini) et à sa révision potentielle.

Le prix de l'eau pour 2024 fixé par la délibération n°2023.12.215 prévoit des augmentations différenciées correspondant aux formules d'indexation des contrats des exploitants et à la décision de ne pas augmenter la part de GrandAngoulême :

- 4,62 % (abonnement) et 4,14 % (consommation) pour SEMEA
- 1,86 % (abonnement) et 1,75 % (consommation) pour AGUR.
- 6,57 % (abonnement) et 6,36 % (consommation) pour VEOLIA,

Les variations entre les différents délégataires dépendant pour l'essentiel de la mesure des index à des dates anniversaires différentes en fonction des contrats.

La principale dépense d'investissement concernera la poursuite et l'achèvement des travaux de l'usine du Pontil avec 1,9 M€ de crédits de paiement prévus dans le cadre de la PPI.

Intitulé	PPI FIN 2023	OB 2024	NOUVEAU PPI	CA 2023 en cours	REALISE AU 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et s
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 050,00 K€		27 050,00 K€	1 096 295,91 €	24 843,45 K€	1 900 000,00 €	306,55 K€	
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	963,23 K€	- 4 974,15 €	958,26 K€	- €	958,26 K€			
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	370,00 K€		370,00 K€	1 530,00 €	1,53 K€	150 000,00 €	160,00 K€	58,47 K€
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,00 K€		1 734,00 K€	652 146,86 €	952,60 K€	563 551,54 €	217,85 K€	
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,00 K€		900,00 K€	264 572,68 €	264,57 K€	400 000,00 €	235,43 K€	
AP BUDGET EAU POTABLE	31 017,23 K€	- 4974,15€	31 012,26 K€	2 014 545,45 €	27 020,41 K€	3 013 551,54€	919,83 K€	58,47 K€

Les autres dépenses d'investissement concernent les AP de canalisations et ouvrages, avec 963,6 K€ de CP pour les programme 2022 et 2023 gérés en AP. La réalisation du schéma directeur de l'eau potable nécessite une inscription de 150 K€ pour 2024.

Un montant de 179 K€ de diverses dotations d'investissement est sollicité, dont 60 K€ d'aménagement des abords d'ouvrages, 60 K€ pour la réhabilitation de sanitaires sur le site des sources de la Touvre, 40 K€ de réfection d'étanchéité et d'isolation pour les locaux techniques.

A ces montants s'ajoute le remboursement du capital des emprunts, pour 260 K€, soit 155 K€ pour l'Aquaprêt de la Banque des Territoires et 105 K€ pour l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau.

4.8 LE BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil Communautaire du 13 décembre dernier a voté la modification des statuts de GrandAngoulême et notamment la compétence facultative « tourisme » en retirant le camping de Saint Yrieix sur Charente de la liste des sites et équipements à rayonnement communautaire et donc de supprimer ce service public facultatif.

Ce même conseil a voté la désaffectation et le déclassement du domaine public du camping.

En attente du retour de vote des conseil municipaux des Communes puis de l'arrêté préfectoral actant la fin de cette procédure, il est proposé de soumettre à votre décision un projet de budget 2024 qui doit permettre d'assurer la transition entre la gestion de ce budget annexe et le projet de gestion immobilière de ce terrain et de ses installations désaffectées.

4.9 LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Après 3 années d'impact de la crise sanitaire, avec les fermetures de salles de spectacle et les jauges réduites et une chute des recettes tarifaires liées à la baisse de la fréquentation, les recettes sont reparties à la hausse en 2023. En 2024, le montant des recettes a été ajusté pour se rapprocher du réalisé 2023 et donc de l'inscription au BP 2023.

En 2023, le résultat de cet équipement et de ce budget annexe restera toutefois déficitaire mais à un moindre degré qu'en 2022.

Pour 2024, les prévisions de dépenses de fonctionnement réelles s'établissent à ce stade de la construction du budget primitif à 1,21 M€, dont 764 K€ pour les charges à caractère général, en progression contenue et 547 K€ pour les charges salariales qui stagnent en inscription mais progressent par rapport aux réalisations.

Les prévisions de recettes propres de l'espace Carat s'établissent à 1 016 K€, soit un niveau supérieur aux réalisations 2023, qui méritera d'être affiné au regard des conditions de démarrage de ce nouvel exercice.

Il convient d'y ajouter la redevance d'occupation du domaine public que doit verser l'opérateur en charge du projet de panneaux photovoltaïques soit 65 K€.

Le versement d'une participation du Budget principal d'environ 443 K€ est sollicité, en plus des 57 K€ qui concernent directement le Forum Sport Santé. Toutefois, il est à préciser que le montant total du coût net des amortissements qui composent une dépense obligatoire de ce budget est de 245 K€ auquel il conviendrait d'ajouter le coût des gratuités imposées à cet établissement par différents organismes, dont GrandAngoulême lui-même qui y organise diverses manifestations.

Les dépenses d'investissement sont composées de dotations d'investissement pour des mises aux normes ou des modernisations de différents systèmes, la sécurisation du parvis, des éclairages LED en lien avec la GTC (Gestion technique centralisée) et des travaux permettant le maintien du niveau de service, l'échange d'emplacement entre le vestiaire de l'accueil et le bar, mais les crédits proposés doivent encore être affinés et arbitrés au regard de leur cohérence avec le projet d'agglomération.

Le niveau des dépenses devra également être ajusté au niveau de l'autofinancement dégagé par les amortissements afin de ne pas alourdir le déséquilibre de ce budget.

5. Annexe – Eléments relatifs aux avantages en nature, la durée du travail et démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

❖ Avantages en nature en 2023

Nature	Nb d'agents
Logement de fonction	1
Véhicules de fonction	4

Sans changement par rapport à 2022.

❖ Durée du travail

La révision du règlement du temps de travail voté en juillet 2022 poursuivait 2 objectifs majeurs : favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale et prendre en compte la pénibilité et la dangerosité propres à certains métiers et préserver les agents qui y sont exposés. Ce nouveau règlement consacre 2 grandes évolutions par rapport à la version précédente :

1/ une plus grande souplesse dans l'organisation du temps de travail :

5 scénarii de temps de travail hebdomadaire possibles : **35h/semaine** sans RTT ; **36h/semaine** avec 6 jours de RTT ; **37h/semaine** avec 12 jours de RTT ; **37h30/semaine** avec 15 jours de RTT ; **39h/semaine** avec 23 jours de RTT. La possibilité de scénarios dérogatoires pour répondre à un besoin spécifique d'organisation est également permise sous certaines conditions.

Pour les scénarios de 35h, 36h, et 37h/semaine, possibilité après accord hiérarchique d'organiser son temps de travail **sur 4 jours, 4,5 jours ou 4 jours toutes les 2 semaines**. Ces dispositions visant à permettre la réduction du temps partiel contraint n'ont eu pour l'instant qu'un impact mesuré sur la population concernée.

Selon les contraintes d'organisation de service, la **journée de solidarité** est soit imposée par la hiérarchie, soit exercée au choix de l'agent à raison de 10 mn non fractionnables par semaine (avec possibilité de regrouper ces 10mn pour les services organisés en cycles de travail) ou 1 jour de RTT/an.

L'option de **monétisation partielle du compte épargne temps** est également ouverte dans les conditions du décret n°878 du 26 août 2004.

2/ la prise en compte des conditions d'exercice particulière de certains métiers communautaires : GrandAngoulême a décidé de prendre en compte les conditions spécifiques d'exercice de certains métiers pour renforcer sa politique globale de prévention des risques professionnels et déroger à l'obligation réglementaire des 1 607 heures comme outil complémentaire de prévention de l'usure professionnelle.

Sont ainsi retenus au titre des sujétions le travail de nuit, pénible ou dangereux, en horaires décalés, avec des modulations importantes du cycle et le travail régulier les dimanches et jours fériés. Pour une sujétion rencontrée, les agents bénéficient d'un repos compensateur de 4 jours ; en cas de cumul de plusieurs autres sujétions, 2 autres jours de repos compensateurs seront accordés. Enfin, afin de prendre en compte l'usure professionnelle et la préservation de la santé en fin de carrière, les agents âgés de 58 ans et + voient leurs jours de sujétion bonifiés de 2 jours, soit au total 4 à 8 jours de repos annuels complémentaires.

En 2023, l'ensemble des services de GrandAngoulême ont adopté leur nouvel accord de service détaillant la mise en application de ce nouveau règlement. Hormis dans les services fonctionnant en équipes ou par roulement (collecte des déchets ménagers, déchèteries, crèches, centre nautique,...), tous les accords ont proposé au moins 2 choix de scénarios, 5 la plupart du temps.

Dans un premier temps, les agents de catégorie B et C qui ont eu le choix ont majoritairement opté pour le scénario à 39h (un souhait qui était apparu prégnant lors de l'enquête préalable aux négociations), certains autres choisissant le scénario intermédiaire à 37h30 et une minorité conservant son scénario à 37h. Une petite minorité d'agents de catégorie A a pu prendre un scénario à moins de 39h/semaine, mais la plupart a conservé son temps de travail précédent.

Il conviendra de voir si, avec le temps, les agents modifient leurs premier choix et profitent pleinement de la souplesse offerte.

❖ Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Postes et métiers :

Une démarche d'actualisation de l'ensemble des fiches de poste des agents communautaires a été initiée pour aboutir à terme à une harmonisation des fiches par type de métier, afin de les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles. L'exploitation du module « Fiche de poste » du SIRH, déployé en 2018 et prévue en 2020 et 2021 pour atteindre cet objectif de lisibilité et de cohérence, n'a pas été enclenchée en raison de la pandémie COVID 19.

Cependant, les intitulés de poste en lien avec la mise en place de la nouvelle organisation des services 2022 (« directeurs », « responsables de service »,...) ont été harmonisés afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Au cours de l'année 2023, un référentiel métier poste, basé sur le répertoire des métiers CNFPT a été construit, il servira de base à la construction des fiches métier GrandAngoulême sur la base desquels les futures fiches de poste seront construites en 2024. Une fiche projet « actualisation des fiches de poste » a été présentée en comité de direction et guidera la démarche 2024.

Organigramme :

L'organigramme, stabilisé suite à l'audit organisationnel engagé en 2018 et finalisé après prises et restitutions de compétence en 2019, a été repensé en 2021 pour répondre aux enjeux du projet de territoire.

La nouvelle organisation des services, resserrée autour de trois directions générales, ainsi que la création de deux missions auprès du DGS, a été mise en place au 1^{er} janvier 2022.

* Recrutements:

Chaque départ (retraite, mobilité externe ou fin de contrat) fait l'objet d'un examen attentif avant chaque décision de remplacement, avec révision voire redéfinition parfois de la fiche de poste pour l'adapter aux besoins des services. Le niveau de recrutement du poste est également

examiné de sorte que l'impact budgétaire soit maîtrisé : les recrutements d'un niveau hiérarchique inférieur sont favorisés lorsque cette mesure est possible.

Enfin, chaque remplacement temporaire pour pallier l'absence d'un collaborateur (maladie, maternité...) est accordé strictement aux nécessités de service.

Gestion administrative des ressources humaines :

L'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et de planification a été actée en juin 2022, avec un choix de prestataire formalisé en septembre 2022. Il devrait offrir aux services une simplification du suivi des plannings des agents, avec la garantie d'un meilleur respect de la réglementation et un gain de temps grâce à la transmission automatique à la DRH d'éléments de paie liés au temps de travail (astreintes et permanences, heures supplémentaires, ...). En 2023, une phase de paramétrage et de test a été lancée auprès de la DSI, de la DRH et du service du parc auto. Cette expérimentation a été interrompue par la cyber attaque. La reprise de ce processus sera effective après la remise en place du nouveau système d'information.

La gestion des CDD de courte durée pour faire face aux besoins de remplacements d'agents momentanément indisponibles (congés, maladie, accident de travail, formations,...) fait l'objet d'un suivi mensuel. Lorsque le constat sur plusieurs exercices d'un besoin pérenne est fait, la constitution d'une « brigade de remplaçants » composée d'agents titulaires est privilégiée afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter la gestion quotidienne des services.

Conditions de travail

Amélioration des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail des agents est un axe prioritaire de la politique des ressources humaines de GrandAngoulême.

Cette préoccupation constante en direction de l'ensemble des agents se manifeste à plusieurs niveaux, avant tout par les efforts importants en matière de prévention. Elle s'inscrit notamment dans le cadre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé avec l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics mais aussi plus récemment dans le cadre de la loi du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique.

Dans cette perspective, la **prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre les discriminations**, les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel et le harcèlement moral ont été inscrits comme l'un des grands chantiers sur lequel œuvrer :

- Face à l'augmentation des violences faîtes aux agents en prise direct avec les usagers, un **protocole agression** du fait d'un tiers a été élaboré et diffusé en 2013 auprès des services communautaires. Ce dispositif, qui a pour vocation de mieux protéger et soutenir les agents victimes de ces agressions, affirme une volonté de refuser la banalisation des comportements agressifs.
 - Face à une recrudescence des incivilités, des agressions et violences manifestes envers les agents, GrandAngoulême a lancé à l'été 2023 une campagne de sensibilisation des usagers. Cette campagne s'est illustrée au travers de 2 affiches installées sur les abribus du territoire et au sein des équipements. L'objectif affiché de cette campagne de communication co-construite avec les agents assurant des missions d'accueil est d'une part de leur apporter un soutien et d'autre part d'interpeller les usagers sur le respect qu'ils leur doivent.
- Dans le prolongement de l'accord cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique territoriale, GrandAngoulême

dispose en interne d'une **cellule d'analyse RPS** qui, par une méthode d'analyse transparente, permet de prendre en charge des situations de souffrance au travail avérées.

Concrètement, au travers d'entretiens individuels, elle recueille des éléments permettant de caractériser et comprendre la situation faisant difficulté, d'en repérer les conséquences sur la santé de l'agent ayant fait ce signalement, des collectifs de travail et sur le travail lui-même puis d'identifier les causes organisationnelles, techniques et relationnelles. A l'issue de son analyse, la cellule propose des actions d'amélioration organisationnelles, techniques... qui sont soumises à la direction générale et à la hiérarchie concernée pour arbitrage.

En fin d'année 2023, un signalement a été réceptionné par la référente alerte concernant une situation de souffrance au travail. Il dénonçait des manœuvres intimidantes d'une hiérarchie envers un agent. Il a donné lieu à une enquête administrative et fera l'objet de mesures qui s'imposent lorsque les conclusions seront connues.

Par ailleurs, deux services ont été accompagnés par un intervenant extérieur. A compter de 2024, une psychologue sociale et du travail interviendra une journée par semaine dans le cadre d'actions collectives de prévention et d'accompagnement managérial en lien avec la démarche GRAINE.

- ❖ Au 1er mars 2021, un plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré, pour 3 ans, à l'issue d'une démarche participative large en concertation avec les agents communautaires et les organisations syndicales.
 - Ce plan comporte des mesures sur les 4 axes suivants :
 - Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
 - Garantir l'égal accès aux grades et emplois et aux promotions
 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
 - Prévenir, et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Dans ce cadre, la diffusion d'un questionnaire sur ces 4 thématiques a permis d'identifier les actions prioritaires à engager et notamment la mise en place d'un dispositif de signalement (cf. cidessous) et la constitution d'un réseau de 15 « référents égalité » représentatif de l'ensemble des directions, intervenue fin 2022, après une formation approfondie de ses membres.

Au cours de la période 2022-2023, 220 agents ont été sensibilisés sur ces sujets, via le CNFPT. La Cyberattaque de l'été 2023 a conduit au report en 2024 de l'intervention auprès d'environ 200 agents ainsi que le report de l'intervention de l'AMF sur le même thème auprès des élus.

❖ La lutte contre toute forme de harcèlement, qu'il s'agisse de harcèlement moral ou sexuel, fait désormais partie du règlement intérieur de la collectivité depuis 2019. Le dispositif de signalement via le lanceur d'alerte permet de révéler des faits de harcèlement et des actes de discrimination. Cet outil qui respecte la confidentialité a fait l'objet d'une évolution en 2021 pour recueillir les actes de violences sexuelles et sexistes conformément aux axes d'intervention retenus dans le plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais également les situations de souffrance au travail/RPS et les agressions verbales, physiques et incivilités.

En 2023, la référente alerte a été saisi à 2 reprises sans que l'outil de signalement n'ait été utilisé (période cyberattaque). L'une de ces situations relayée par une référente égalité était un point d'information porté à la connaissance de la direction générale. Dans le second cas, une enquête administrative a été diligentée à la suite du signalement d'une hiérarchie. Aux termes de cette enquête, il a été mis en évidence qu'un agent avait manqué à ses obligations professionnelles, sans pour autant retenir la qualification d'agissements sexistes ou de harcèlement sexuel. Il a fait l'objet d'une sanction disciplinaire du premier groupe.

- ❖ Dans le cadre de la démarche de prévention des conduites addictives engagée fin 2021, un groupe de travail a été créé en 2022 afin d'élaborer des outils cohérents et adaptés aux besoins des services. 4 sessions de formation en direction de l'encadrement de proximité et des membres du groupe de travail ont été organisées en 2023. En 2024, ces sessions se poursuivront à destination des agents communautaires.
- Engagé dans le développement d'une politique handicap efficiente privilégiant le recrutement et l'insertion de travailleurs en situation de handicap ainsi que le maintien dans l'emploi, GrandAngoulême a renouvelé son partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) en signant un nouveau projet de conventionnement avec le fonds pour la période 2023 -2025. Grâce au financement du FIPHFP et à l'investissement des services communautaires, le taux d'emploi de travailleurs handicapés en 2023 s'élève à 9,50 %.

Démarche d'appui managériale GRAINE (GRandangoulême Animation INnovation et Echanges)



Graine est une démarche pour accompagner la fonction managériale. Elle est née de la volonté de renforcer, harmoniser les compétences et les pratiques des managers, de développer le sentiment d'appartenance et de favoriser la cohésion d'équipe

Ceci dans un objectif de MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

Pour cela, la communauté s'est dotée en juin 2023 d'une charte de management et du fonctionnement issu des travaux d'un groupe d'agent représentant différents métiers de la collectivité.

Cette charte doit nous permettre de construire de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation pour une meilleure efficacité et qualité de vie au travail.

Elle a posé 6 valeurs que les agents communautaires souhaitent promouvoir :

- la bienveillance, la confiance, l'équité, la valorisation et la reconnaissance, la solidarité et enfin l'esprit d'équipe et la cohésion.

Elle a fixé également un certain nombre de principes de fonctionnement qui doivent guider notre quotidien :

 Un accès à l'information optimisé, un cadre de pilotage défini, un travail en transversal facilité, une agilité et une innovation impulsées, des procédures à la disposition de tous, une qualité de vie au travail préservée et des moyens et ressources suffisants.

Après avoir posé ces grands principes, il convient aujourd'hui de les mettre en œuvre et de les rendre concrets. Ainsi, le même groupe de travail s'est réuni une nouvelle fois à l'automne dernier et de ces échanges, ont germé 33 actions regroupées au sein de 5 grandes graines :

- Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail
- Développer **l'agilité et l'innovation**
- Formaliser un cadre de pilotage et le faire vivre
- Renforcer la valorisation et la reconnaissance
- Développer une culture commune

Ces actions sont de portée et d'ampleur différentes. Certaines sont déjà engagées mais toutes ne pourront voir le jour dans l'année à venir.

Aussi, afin d'établir un plan de mise en œuvre avec un calendrier et des ressources associées, une consultation de l'ensemble des agents sur les actions à mettre en œuvre en priorité va être menée sur les mois de février et mars 2024